

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SPC 639.2028

CON

1989

A

**VINGT ET UNIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES**  
**(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 7-11 août 1989)**

**RAPPORT**

© Commission du Pacifique Sud, 1990

La Commission du Pacifique Sud autorise la reproduction, même partielle, de ce document sous quelque forme que ce soit, à condition qu'il soit fait mention de l'origine.

Texte original : anglais

Commission du Pacifique Sud, catalogage avant publication

Conférence technique régionale sur les pêches  
(21<sup>e</sup> : 1989 : Nouméa).  
Rapport

1. Fisheries -- Oceania -- Congress
- I. South Pacific Commission

ISBN 982-203-160-2

AACR2

**TABLE DES MATIERES**

	<b>Page</b>
I.           ORDRE DU JOUR	1
II.          LISTE DES PARTICIPANTS	3
III.         RESUME DES DEBATS	13
IV.         RESUME DES RECOMMANDATIONS	41
V.          LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES LORS DE LA CONFERENCE	45
 ANNEXE	
ANNEXE 1   ATELIER SUR LA PETITE PECHE THONIERE A LA PALANGRE	49

**SIGLES ET ACRONYMES**

ACDI	Agence canadienne de coopération pour le développement international
ACIAR	Australian Centre for International Agricultural Research (Centre australien pour la recherche agronomique internationale)
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CAC	<i>ICLARM's Coastal Aquaculture Centre</i> (Centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM)
CCPM/ PACSU	Comité pour la coordination de la prospection commune des ressources minérales au large des côtes du Pacifique Sud
CE	Communautés européennes
CFEC	Centre de formation à l'éducation communautaire
CIEO	Centre international pour l'exploitation des océans
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFA	<i>Forum Fisheries Agency</i> (Agence des pêches du Forum)
ICLARM	<i>International Centre for Living Aquatic Resources Development</i> (Centre international pour la gestion des organismes et des ressources aquatiques)
IMR	<i>Institute of Marine Resources</i> (Institut des ressources marines)
IPTP	<i>Indo-Pacific Tuna Development and Management Programme</i> (Programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonnières)
JICA	<i>Japanese International Co-operation Agency</i> (Office japonais de coopération internationale)
NMFS	<i>US National Marine Fisheries Service</i> (Service national américain de la pêche maritime)
ORSTOM	Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération
PECC	<i>Pacific Economic Commission Conference</i> (Conférence de la Commission économique du Pacifique)
PPPH	Pays pratiquant la pêche hauturière
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRODA	Programme régional océanien de développement de l'aquaculture
QDPI	<i>Queensland Department of Primary Industries</i> (Département des industries primaires – Queensland)
QFITC	<i>Queensland Fishing Industry Training Council</i> (Conseil de la formation – Industrie des pêches du Queensland)

<b>SIRMIP</b>	Systeme d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique
<b>SPAR</b>	Groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du Sud
<b>USAID</b>	<i>United States Agency for International Development</i> (Agence des Etats-Unis pour le développement international)
<b>USP</b>	Université du Pacifique Sud
<b>WPFCC</b>	<i>Western Pacific Fisheries Consultative Committee</i> (Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental)

## I. ORDRE DU JOUR

1. Allocution d'ouverture
2. Dispositions administratives
3. Nomination du président et des autres membres du bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et de l'horaire de travail
5. Rapport sur les activités conduites au titre du programme de travail (WP.1, WP.4)
  - i) Examen général
  - ii) Pêche côtière
    - Projet de développement de la pêche au demi-large
    - Projet sur le traitement et la manutention du poisson
    - Projet régional de formation à la pêche
    - Projet de recherche sur les ressources côtières
    - Projet sur l'information halieutique (comprenant l'examen du rapport d'évaluation du SIRMIP) (WP.10)
  - iii) Pêche hauturière (WP.1, IP.1, IP.2, IP.3, IP.4, IP.9, IP.11, IP.12)
    - Projet sur les statistiques halieutiques
    - Projet de recherche sur les thonidés et marlins
    - Projet régional de marquage des thonidés
6. Rapport de la deuxième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du Sud (WP.6, IP.3, IP.4, IP.6)
7. Examen du rapport de la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (SCTB2) (WP.7)
8. La perliculture : possibilités de coopération en matière de recherche, de gestion et de développement entre les pays insulaires du Pacifique
9. Formation à la manipulation et au traitement du poisson
  - i) Mission d'étude dans des établissements latino-américains de traitement du poisson (WP.11)
  - ii) Formation du personnel de la filière pêche aux techniques de manutention du poisson destiné à l'exportation (WP.4)
10. Examen officiel du rapport d'étude de faisabilité pour le projet régional de petite pêche thonière expérimentale à la senne (WP.2, WP.3, WP.8, IP.7, IP.17)
11. Atelier sur la petite pêche thonière à la palangre (WP.12, WP.14, WP.15, WP.16, WP.17, IP.13, IP.15)
12. Rapport d'activités du Western Pacific Fisheries Consultative Committee – WPFCC (Comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental)
  - i) Rapport de la première réunion – novembre 1988
  - ii) Colloque du WPFCC sur le marquage des thonidés
13. Colloque sur les politiques de gestion à l'intention des cadres des services des pêches (WP.9)

14. Besoins et priorités de la région en matière de formation et de recherche dans le domaine des techniques utilisées dans les filières en aval de la pêche : enquête par questionnaire
15. Compte-rendu des programmes de pêche expérimentale récemment mis en oeuvre en Nouvelle-Calédonie
  - i) Résultats des essais de pêche aux casiers
  - ii) Pêche de *Beryx* palangre sur les monts sous-marins
16. Journées d'étude NMFS-Université d'Hawaï sur l'évaluation des ressources halieutiques des zones tropicales
17. Rapports présentés par les autres organisations (IP.10, IP.14, IP.16)
  - i) Agence des pêches du Forum (FFA)
  - ii) Institute of Marine Resources – IMR (Institut des ressources marines), Université du Pacifique Sud
  - iii) ORSTOM
  - iv) Centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM (Coastal Aquaculture Centre)
  - v) Programme régional FAO/PNUD de soutien de la pêche
  - vi) FAO : Programme régional océanien de développement de l'aquaculture (PRODA)
  - vii) Australian Centre for International Agricultural Research – ACIAR (Centre australien pour la recherche agronomique international)
  - viii) Centre international d'exploitation des océans (CIEO)/Agence canadienne pour le développement international (ACDI)
  - ix) United States Agency for International Development – USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international)
18. Questions diverses
19. Adoption du rapport

**II. LISTE DES PARTICIPANTS****Australie**

Dr Meryl J. Williams  
 Assistant Director  
 Fisheries Resources Branch  
 Department of Primary Industries and Energy  
 G.P.O. Box 858  
 CANBERRA, ACT 2601

**Iles Cook**

Mr Julian Dashwood  
 Secretary  
 Ministry of Marine Resources  
 P.O. Box 85  
 RAROTONGA

Mr S. Tatuava  
 Ministry of Marine Resources  
 P.O. Box 85  
 RAROTONGA

**Etats fédérés de Micronésie**

Mr Peter Sitan  
 Executive Director  
 Micronesian Maritime Authority  
 P.O. Box D  
 Kolonia  
 POHNPEI 96941

Mr Moses Nelson  
 Department of Resources and Development  
 P.O. Box 490  
 Kolonia  
 POHNPEI 96941

Mr David Bodod  
 Yap Fishing Authority  
 P.O. Box 338  
 YAP, Caroline Islands 96943

**Etats-Unis d'Amérique**

Mr Scott Buschman  
 Bureau of Oceans and International  
 Environmental and Scientific Affairs  
 Office of Fisheries Affairs  
 United States Department of State  
 WASHINGTON D.C. 20520

Mr Jeffrey Polovina  
 Chief, Insular Investigations  
 National Marine Fisheries Services  
 National Oceanic and Atmospheric Administration  
 Department of Commerce  
 HONOLULU  
 Hawaiï



Mr Elisala Pita  
 Fisheries Adviser  
 U.S. Agency for International Development  
 (USAID)  
 Regional Development Office – South Pacific  
 P.O. Box 218  
 SUVA  
 Fidji

**Fidji**

Mr Surendra Sewak  
 Acting Director  
 Fisheries Division  
 Ministry of Primary Industries  
 P.O. Box 358  
 SUVA

Mr Saimone Tuilaucala  
 Principal Fisheries Officer, Extension  
 Fisheries Division  
 Ministry of Primary Industries  
 P.O. Box 358  
 SUVA

**France**

M. Alain Gouhier  
 Second délégué de la France  
 auprès de la Commission du Pacifique Sud  
 B.P. 8043  
 NOUMEA  
 Nouvelle-Calédonie

M. Renaud Pianet  
 Océanographe biologiste  
 Centre ORSTOM de Nouméa  
 B.P. A5  
 NOUMEA CEDEX  
 Nouvelle-Calédonie

**Guam**

Mr Peter Barcinas  
 Director  
 Department of Commerce  
 590 S. Marine Drive  
 TAMUNING 96911

Mr Bill FitzGerald  
 Chief Planner  
 Department of Commerce  
 590 S. Marine Drive  
 TAMUNING 96911

**Kiribati**

Mr Teekabu Tikai  
 Chief Fisheries Officer  
 Fisheries Division  
 Ministry of Natural Resources and  
 Development  
 P.O. Box 276  
 Bikenibeu  
 TARAWA

**Niue**

Mr Sioneheke Leolahi  
 Assistant Fisheries Officer  
 P.O. Box 74  
 Government of Niue  
 ALOFI

**Nouvelle-Calédonie**

M. Philippe du Couëdic de Kergoaler  
 Chef du service territorial de la marine  
 marchande et des pêches maritimes  
 B.P. 36  
 NOUMEA

M. Aymeric Desurmont  
 Maître-pêcheur  
 Service territorial de la marine  
 marchande et des pêches maritimes  
 B.P. 36  
 NOUMEA

M. Bernard Viu  
 Chef de la section pêche et des  
 cultures marines  
 Service territorial de la marine  
 marchande et des pêches maritimes  
 B.P. 36  
 NOUMEA

M. Régis Etaix-Bonnin  
 Ingénieur halieute  
 Service territorial de la marine  
 marchande et des pêches maritimes  
 B.P. 36  
 NOUMEA

**Nouvelle-Zélande**

Dr Talbot Murray  
 Fisheries Research Centre  
 Ministry of Agriculture and Fisheries  
 P.O. Box 297  
 WELLINGTON

**Palau**

Mr Toshiro Paulis  
 Chief  
 Marine Resources Division  
 Ministry of Natural Resources  
 P.O. Box 100  
 KOROR 96940

**Papouasie-Nouvelle-Guinée**

Mr Pochon Lili  
 Assistant Secretary, International Division  
 Department of Fisheries and Marine Resources  
 P.O. Box 165  
 KONE DOBU

Mr Jim Prescott  
 Department of Fisheries and Marine Resources  
 P.O. Box 165  
 KONE DOBU

**Polynésie française**  
M. Pierre Blanchard  
Conseiller auprès du ministre de la mer du  
gouvernement de la Polynésie française  
B.P. 4069  
PAPEETE, Tahiti

**Royaume-Uni**  
Dr Nick Willoughby  
Fisheries Adviser  
British Development Division in the Pacific  
Private Mail Bag  
SUVA  
Fidji

**Iles Salomon**  
Mr Sylvester Diake  
Principal Fisheries Officer  
(Resource Management)  
Fisheries Department  
Ministry of Natural Resources  
P.O. Box G24  
HONIARA

**Samoa américaines**  
Mr Henry Sesepasara  
Director  
Director of Marine and Wildlife Resources  
P.O. Box 3730  
PAGO PAGO

Mr Phil Langford  
Department of Marine and Wildlife Resources  
P.O. Box 3730  
PAGO PAGO

**Samoa-Occidental**  
Mr Ueta Fa'asili  
Chief Fisheries Officer  
Department of Agriculture, Forests  
and Fisheries  
P.O. Box 206  
APIA

Ms Tina Hellesoe  
Senior Foreign Affairs Officer  
Ministry of Foreign Affairs  
APIA

Mr Mike McCoy  
Fisheries Adviser  
Department of Agriculture, Forests  
and Fisheries  
P.O. Box 206  
APIA

**Tokelau**  
Mr Foua Toloa  
Director of Agriculture and Fisheries  
Office for Tokelau Affairs  
P.O. Box 865  
APIA  
Samoa-Occidental

**Tonga**

Mr Taniela Koloa  
 Fisheries Officer  
 Fisheries Division  
 P.O. Box 14  
 NUKU'ALOFA

**Tuvalu**

Mr Sautia Maluofenua  
 Chief Fisheries Officer  
 Fisheries Division  
 Ministry of Commerce and Natural Resources  
 Vaiaku  
 FUNAFUTI

Mr Graham Faulkner  
 Manager  
 NAFICOT  
 P.O. Box 70  
 Vaiaku  
 FUNAFUTI

**Vanuatu**

Mr Rave Robin  
 Principal Extension Officer  
 Department of Fisheries  
 Private Mail Bag  
 PORT-VILA

M. Jean-Michel Guérin  
 Fisheries Department  
 Research Section  
 Private Mail Bag 045  
 PORT-VILA

**Wallis et Futuna**

M. Clovis Logologofolau  
 Conseiller territorial  
 Responsable de la section pêche  
 Assemblée territoriale  
 B.P. 37  
 MATA'UTU

M. Christian Astric  
 Chef du service de l'économie rurale  
 B.P. 19  
 MATA'UTU

**OBSERVATEURS****Agences des pêches du Forum (FFA)**

Mr Andrew Wright  
 Research Coordinator  
 Forum Fisheries Agency  
 P.O. Box 629  
 HONIARA  
 Iles Salomon

**Centre international pour  
l'exploitation des océans (CIEO)**

Mr Phillip Saunders  
Field Representative  
International Centre for Ocean Development  
Canadian Cooperation Office  
Private Mail Bag  
SUVA  
Fidji

**Institut français de recherche  
scientifique pour le développement  
en coopération (ORSTOM)**

M. René Grandperrin  
Responsable du laboratoire  
d'océanographie biologie  
Centre ORSTOM de Nouméa  
B.P. A5  
NOUMEA CEDEX  
Nouvelle-Calédonie

M. Le Bouteiller  
Océanographe biologiste  
Centre ORSTOM de Nouméa  
B.P. A5  
NOUMEA CEDEX  
Nouvelle-Calédonie

M. Bertrand Richer de Forges  
Océanographe biologiste  
Centre ORSTOM de Nouméa  
B.P. A5  
NOUMEA CEDEX  
Nouvelle-Calédonie

Mme E. Cillaurren  
ORSTOM  
PORT-VILA  
Vanuatu

**International Centre for Living and  
Aquatic Resources Management  
(ICLARM)**

Mr M. Gervis  
Coastal Aquaculture Centre  
ICLARM  
P.O. Box 438  
HONIARA  
Iles Salomon

**James Crossland and Associates**

Mr James Crossland  
15 Wharf Road  
Herne Bay  
AUCKLAND  
Nouvelle-Zélande

**Nelson Polytechnic School of Fishing**

Mr Mike Wells  
Fishing Technology Tutor  
Nelson Polytechnic  
Private Bag  
NELSON  
Nouvelle-Zélande

**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et  
l'agriculture**

Mr Keith Meecham  
Programme Director  
FAO/UNDP Regional Fisheries Support  
Programme  
UNDP  
Private Mail Bag  
SUVA  
Fidji

Mr R. Foscarini  
Associate Professional Officer  
FAO/UNDP South Pacific Aquaculture  
Development Programme  
UNDP  
Private Mail Bag  
SUVA  
Fidji

**Overseas Fishery Co-operation  
Foundation (OFCE)**

Mr Kenji Shinozaki  
Director of Information Division  
Overseas Fishery Cooperation Foundation  
Akasaka Twin Tower East 18th Floor  
2-17-22 Akasaka Minato-ku  
TOKYO 107  
Japon

Mr Masanami Izumi  
Fisheries Expert  
Development Division  
Overseas Fishery Cooperation Foundation  
Akasaka Twin Tower East 18th Floor  
2-17-22 Akasaka Minato-ku  
TOKYO 107  
Japon

**Queensland Department of Primary  
Industries (QDPI)**

Mr Dick Fell  
Training Officer  
Division of Fisheries  
Queensland Department of Primary Industries  
G.P.O. Box 46  
BRISBANE, QLD 4001  
Australie

**RDA International Inc.**

Dr Stanley Swerdloff  
Chief of Party  
Fisheries Development Project  
RDA International Inc.  
801 Morey Drive  
PLACERVILLE, CA 95667  
Etats-Unis d'Amérique

**Système d'information sur les  
ressources marines des îles  
du Pacifique (SIRMIP)**

Mr Ross Thrasher  
PIMRIS Co-ordinator  
Library  
University of the South Pacific  
P.O. Box 1168  
SUVA  
Fidji

**Université du Pacifique Sud (USP)**

Mr Hugh Walton  
Acting Director  
Institute of Marine Resources  
University of the South Pacific  
P.O. Box 1168  
SUVA  
Fidji

Professor John Clift  
Teaching and Research Unit  
Victoria University of Wellington  
Private Mail Bag  
WELLINGTON  
Nouvelle-Zélande

**EXPERTS-CONSEILS****Cofrepêche**

M. Paul Veillon  
59, rue des Mathurins  
75008 PARIS  
France

**CONFERENCIERS INVITES**

Mr Graham Southwick  
F/V Sunbird  
Wasawasa Fisheries  
187 Ratu Sakuna Rd  
SUVA  
Fidji

Mr Jim Cook  
Pacific Ocean Producers  
965-B N.Nimitz Highway  
HONOLULU  
Hawaï 96817

Mr Ken Ellis  
Executive Officer  
Queensland Fishing Training Council Inc.  
Unisys Centre  
157 Ann Street  
BRISBANE, QLD 4000  
Australie

**AUTRES INVITES**

M. Jacques Moret  
Architecte naval  
B.P. 2602  
NOUMEA  
Nouvelle-Calédonie

**SECRETARIAT GENERAL DE LA CPS**

**M. Jon Jonassen**  
Directeur des programmes

**Mme H  l  ne Courte**  
Directeur adjoint des programmes

**M. Barney Smith**  
Coordonnateur des programmes halieutiques

**M. Antony Lewis**  
Directeur scientifique

**M. Garry Preston**  
Sp  cialiste de l'halieutique c  ti  re

**M. Paul Dalzell**  
Charg   de recherche en halieutique c  ti  re

**M. Alastair Robertson**  
Responsable de la formation    la p  che

**M. Steve Roberts**  
Sp  cialiste de la manutention et  
du traitement du poisson

**M. Paul Gates**  
Sp  cialiste du d  veloppement de la p  che

**M. Paul Mead**  
Ma  tre-p  cheur

**M. Paxton Wellington**  
Ma  tre-p  cheur

**M. Jean-Paul Gaudechoux**  
Charg   de l'information halieutique

**M. Richard Farman**  
Charg   du projet de d  veloppement de la p  che    la  
senne

**M. Tim Lawson**  
Statisticien des p  ches

**M. Peter Williams**  
Statisticien adjoint

**Mme H  l  ne Wolfgramm-Page**  
Secr  taire de la conf  rence

**Mme Kay Legras**  
Adjointe administrative  
(Projet de recherche sur la p  che c  ti  re)

**Mme Patricia Townsend**  
Secr  taire (Programme d'  valuation des  
thonid  s et marlins)



Mme Marie-Ange Bao  
Adjointe administrative (Projet régional de développement de la pêche au demi-large)

Mme Céline Bird  
Adjointe administrative  
(Projet régional de formation à la pêche)

M. Patrick Cowan  
Directeur du service de l'interprétation et de la traduction

M. Edward Marie-Magdeleine  
Interprète

M. Roy Benyon  
Interprète

Mlle Carine Puttevils  
Interprète

Mme Marina Laplagne  
Traductrice

Mlle Anne Dubois  
Secrétaire du service de l'interprétation et de la traduction

### III. RESUME DES DEBATS

#### 1. ALLOCUTION D'OUVERTURE

1. Le secrétaire général de la CPS, M. Atanraoi Baiteke, ouvre officiellement la conférence et souhaite la bienvenue aux représentants des pays et aux nombreux observateurs représentant les organismes invités.

#### 2. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

2. Le coordonnateur des programmes halieutiques présente brièvement les dispositions administratives applicables pendant la conférence et fait état des problèmes que pose la prise en charge complète des frais de participation des représentants des pays, ainsi que cela avait été recommandé l'an dernier lors de la conférence technique régionale sur les pêches. Il souligne que tout est fait en vue de résoudre ces problèmes d'ici à la conférence de l'année prochaine. S'adressant aux participants de langue française, il explique qu'en raison du manque de personnel, du "télescopage" de plusieurs réunions et de diverses difficultés administratives, les services de traduction se trouveront très limités cette année, ce dont il tient à s'excuser. Devant cette situation, le représentant de la France exprime son plus vif mécontentement. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie fait part de sa déception de ce que la plupart des documents n'ayant pas été traduits en français, il ne sera pas possible à ses services de les diffuser auprès des pêcheurs intéressés et autres utilisateurs éventuels, comme c'est le cas habituellement. Le coordonnateur des programmes halieutiques donne aux participants francophones l'assurance que tout sera mis en oeuvre pour remédier au problème immédiat et pour faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise plus dans les années à venir.

#### 3. NOMINATION DU PRESIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

3. Conformément à la procédure selon laquelle la présidence de la conférence est confiée à tour de rôle aux pays membres par ordre alphabétique, M. Julian Dashwood, représentant des Iles Cook, est nommé président. M. Peter Sitan, représentant des Etats fédérés de Micronésie, est nommé vice-président et président du comité de rédaction. Conformément à de nouvelles dispositions, le vice-président et le secrétariat général doivent préparer le projet de rapport et le soumettre aux participants le dernier jour pour examen et adoption. Le rapport suit l'ordre chronologique des délibérations plutôt que celui de l'ordre du jour.

#### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'HORAIRE DE TRAVAIL

4. Passant à l'examen de l'ordre du jour, le président constate qu'il sera peut-être nécessaire d'aborder certains points dans un ordre différent que celui prévu, afin d'utiliser au mieux la semaine disponible. Après l'adoption de l'ordre du jour proposé, le président demande à M. Barney Smith, coordonnateur des programmes halieutiques, de présenter un état récapitulatif des activités menées au titre des programmes halieutiques au cours de l'année passée.

#### 5. RAPPORT SUR LES ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

##### i) Examen général

5. Le coordonnateur des programmes halieutiques fait savoir que l'effectif de son service est presque complet, 32 des 35 postes étant maintenant pourvus. La nomination de M. A.D. Lewis en qualité de directeur scientifique du Programme thonidés a permis de pourvoir le poste classé au rang le plus élevé. Deux postes de cadre scientifique restent inoccupés (Programme thonidés) pour cause de contraintes budgétaires. Trois halieutes océaniens devraient être recrutés très prochainement au titre du programme de marquage des thonidés.

6. Le budget de l'ensemble des programmes halieutiques est de 270 millions de francs CFP, dont 35 000 000 sont inscrits au budget ordinaire et 240 000 000 proviennent de sources extra- budgétaires. Le coordonnateur des programmes halieutiques remercie les principaux bailleurs de fonds pour leurs contributions. Il s'agit des gouvernements ou administrations de l'Australie, des Etats-Unis, de la France, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Zélande, de la Polynésie française et du Royaume-Uni, ainsi que du CIEO, des CE, de la FAO/PNUD, du secrétariat général du Commonwealth et de la Fondation du Commonwealth.

7. Le coordonnateur des programmes halieutiques souligne l'importance de projets comme le SIRMIP et de différentes actions de formation qui sont mis en oeuvre grâce à la coopération entre la CPS et d'autres institutions régionales, Agence des pêches du Forum (FFA) et Université du Pacifique Sud par exemple. Il remercie les organisations qui ont collaboré avec les services halieutiques de la CPS au cours des douze derniers mois. Il remercie également les divers pays océaniques qui ont apporté un soutien technique au bon déroulement des programmes halieutiques.

8. M. Smith fait alors le point sur les suites données aux recommandations émanant de la vingtième conférence. (Voir l'annexe 1 du document de travail WP.1.)

## ii) Pêche côtière

### *Projet de développement de la pêche au demi-large*

9. M. Paul Gates, le spécialiste du développement de la pêche, récemment recruté, présente le compte-rendu des activités conduites dans le cadre de ce projet et précise que l'exécution des travaux a été assurée par trois maîtres-pêcheurs pendant la plus grande partie de l'année.

10. Des missions ont été effectuées dans six pays au cours de l'année écoulée. Deux d'entre elles sont toujours en cours aux Tonga (mise au point d'engins de pêche) et à Kiribati (petite pêche à la palangre). Les travaux de mise au point d'engins de pêche sont actuellement prioritaires, mais il sera bientôt donné suite à des demandes d'assistance provenant des Iles Mariannes du Nord, de Palau et des Iles Salomon.

11. Le retard accumulé dans la préparation des rapports nationaux a été pour une large part résorbé. Une version révisée du manuel sur les DCP est en préparation. Elle bénéficiera du résultat des recherches récentes et des enseignements que l'on peut tirer de l'utilisation de ces DCP.

12. Il est prévu de procéder, dans un proche avenir, à un examen détaillé du projet. Pour tenir compte des évolutions importantes qu'a connu la pêche côtière au cours des cinq dernières années, le projet sera axé à l'avenir sur : i) une plus grande intégration dans les autres programmes de la CPS; ii) une meilleure adaptation des missions aux besoins nationaux; et iii) une plus grande souplesse, par l'emploi combiné d'une équipe permanente de maîtres-pêcheurs et des services à court terme de maîtres-pêcheurs consultants.

13. Les représentants de plusieurs pays (Tonga, Kiribati, Wallis et Futuna, Etats fédérés de Micronésie) font part de leur satisfaction concernant le travail réalisé dans le cadre du projet.

14. Le représentant de Kiribati soulève la question de la durée des activités conduites sur place et du coût des missions de longue durée pour les pays concernés. La nécessité de présenter les rapports de mission dans des délais raisonnables est soulignée par le représentant de Wallis et Futuna. Il est précisé que les travaux de mise au point d'engins de pêche aux Tonga se termineront probablement vers la fin de l'année.

### *Projet sur le traitement et la manutention du poisson*

15. M. Steve Roberts, le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson, présente les activités menées au titre de ce projet. Il note que celui-ci s'est développé et élargi au cours de l'année par suite des demandes d'assistance émanant des pays membres. Les trois ans qu'aura duré le financement du projet par la Nouvelle-Zélande sont terminés et le gouvernement du Royaume-Uni a assuré qu'il prendra en charge ce financement pour les trois prochaines années.

16. M. Steve Roberts rend compte des activités menées à Tokelau et aux Tonga, ainsi que des missions de conseil effectuées dans plusieurs pays. Il évoque la contribution apportée à l'effort de formation en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux travaux sur le traitement de la bêche-de-mer à Vanuatu, à une initiative concernant le rôle des femmes dans la petite pêche dans le Pacifique Sud, ainsi qu'à l'organisation d'un stage de formation destiné aux femmes, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

17. Le spécialiste du traitement et de la manutention du poisson annonce qu'il fera plus tard une proposition concernant la formation des pêcheurs aux méthodes de manutention du poisson. Il fait part des progrès réalisés dans la création d'un laboratoire régional de recherche appliquée pour la valorisation des produits de la pêche à l'IMR (USP). Les besoins des différents pays concernant la recherche appliquée dans la filière pêche font l'objet d'un questionnaire qui a été distribué aux participants. Ceux-ci sont invités à y répondre lors d'entretiens qui auront lieu, selon la disponibilité de chacun, à l'occasion de la conférence. Leurs réponses feront l'objet d'un résumé qui sera présenté plus tard au cours des travaux.

#### *Projet régional de formation à la pêche*

18. Dans l'année écoulée, ce projet a permis d'organiser douze cours, dont six conduits localement et consacrés aux méthodes de vulgarisation et de communication. Au cours d'un bref compte-rendu, il est signalé que des rapports d'évaluation ont été établis pour tous les cours.

19. Le responsable de la formation à la pêche demande aux participants de se prononcer sur la poursuite du stage Nelson Polytechnic, qui est arrivé dans sa dixième année. Les travaux pratiques, qui se sont déroulés à Tuvalu, ont permis, cette année, la formation de trente pêcheurs locaux et nécessité le concours d'instructeurs supplémentaires.

20. Les participants sont également invités à se pencher sur l'avenir des cours de formation à l'informatique, dont trois ont eu lieu dans l'année écoulée (initiation, niveau intermédiaire et systèmes informatiques), et des cours de formation aux techniques du froid, dont quatre ont déjà eu lieu, le dernier en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

21. De nombreux pays se prononcent en faveur de la continuation du stage Nelson et des cours de formation à l'informatique de niveau intermédiaire. Une deuxième série de cours pourrait être organisée en 1990, à condition qu'un intérêt suffisant se manifeste. Il y aura peut-être lieu de dispenser d'autres cours de formation aux techniques du froid dans les grands pays.

22. Le représentant des Tonga émet le voeu que son pays puisse bénéficier à l'avenir de la formation aux méthodes de vulgarisation.

23. Le représentant des Iles Salomon évoque la possibilité d'organiser à nouveau un cours de formation à la statistique, toujours sous l'égide du Programme thonidés. Cette possibilité sera étudiée et l'on procédera à une évaluation des besoins en fonction des autres moyens par lesquels on pourrait dispenser ce type de formation (stages en détachement, formation au niveau local, etc.).

24. Les représentants de plusieurs pays se déclarent intéressés par les possibilités de formation en matière de manutention du poisson.

25. Les représentants de la Polynésie française et de Wallis et Futuna font part de leur besoin d'avoir accès à des possibilités de formation en français, tout en reconnaissant les difficultés qui sont liées au nombre de participants. Le responsable de la formation à la pêche souligne la volonté d'aller dans ce sens dans le cadre du projet, rappelle le récent recrutement, et la démission ultérieure, d'un adjoint francophone au responsable de la formation à la pêche, et la volonté de remplacer celui-ci dans un proche avenir. S'agissant du stage Nelson, il évoque les bons résultats obtenus par les participants francophones au fil des ans.

26. Devant l'enthousiasme manifesté par les pays participants pour les cours locaux de formation aux techniques de vulgarisation, M. R. Fell (QDPI) rappelle les grandes lignes de ce programme, dont ont déjà bénéficié 84 personnes au total et dont la première phase a eu lieu à Suva en avril 1988.

27. La troisième phase de ce programme, qui consistera en des stages de perfectionnement aux techniques de vulgarisation, est présentée. La rédaction de la version définitive du manuel du vulgarisateur sera menée à son terme et l'on procédera à un bilan des cours organisés au titre de la deuxième phase, afin d'évaluer l'efficacité des services nationaux de vulgarisation. Des recommandations seront également formulées en vue de poursuivre les efforts de formation dans ce secteur.

28. On signale enfin qu'il est prévu d'implanter le projet régional de formation à la pêche à Suva, dans un proche avenir. Ce déplacement est souhaitable en raison du soutien supplémentaire que pourront fournir les services de la CPS déjà installés à Suva (CFEC à Samabula, par exemple) et de la proximité de l'USP et d'autres établissements de formation.

*Projet de recherche sur les ressources côtières*

29. Le spécialiste de l'halieutique côtière, M. Garry Preston, fait le point sur le travail effectué dans le cadre de ce projet au cours des douze derniers mois. L'accent est mis sur quatre aspects : relations entre services des pêches et organisations, diffusion de l'information, assistance pour la mise au point et la réalisation de programmes de recherche, formation. Des progrès ont été accomplis dans tous ces domaines, bien que le manque de personnel ait parfois constitué un obstacle.

30. Les activités conduites dans les pays membres par les agents affectés au projet, avec l'aide de personnel local, d'experts-conseils, et de stagiaires, ont consisté en un inventaire des ressources halieutiques de l'atoll de Palmerston (Iles Cook), une étude sur la bêche-de-mer (Fidji), et une mission visant à établir un protocole d'échantillonnage pour l'étude de la toxicité ciguatérique (Micronésie).

31. Les activités régionales sont présentées à la page 16 du document WP.1. L'analyse, longtemps retardée, des données de prises qui ont été accumulées au titre du projet de développement de la pêche au demi-large, est en train d'être réalisée, mais les résultats sont encore incomplets du fait de l'arrivée de nouvelles données et ne seront disponibles sous leur forme définitive que vers la fin de l'année. Une recherche documentaire sur le réensemencement des récifs comme facteur d'accroissement des ressources halieutiques naturelles est en préparation, en conjonction avec la FAO/PRODA. Des progrès ont été réalisés dans la création de réseaux de spécialistes en vue d'améliorer les échanges d'information.

32. M. Preston demande aux participants de faire part de leurs observations à propos du paragraphe 74 du document WP.1 portant sur une proposition visant à améliorer la production et la diffusion de l'information (préparation et rédaction de documents par les chercheurs océaniques) qui a trait aux projets de recherche et d'exploitation des ressources menés par les pays membres. Il s'agirait d'aider les halieutes à préparer et à rédiger des rapports afin d'encourager la publication des résultats de leurs recherches hors de leur pays.

33. Faisant référence à l'étude sur l'atoll de Palmerston, le président se réjouit du travail auquel elle a donné lieu et rappelle combien il est important de fournir des informations sur les activités découlant de ce type de projet. Il soutient donc sans réserve la proposition, un point de vue auquel s'associe le représentant de Fidji.

34. Le représentant des Iles Salomon fait une remarque qui suscite un débat sur les avantages que présente, de plus en plus, la télédétection pour la recherche océanographique. Les représentants de la Polynésie française et de la Nouvelle-Zélande proposent que la CPS serve d'intermédiaire entre les pays demandeurs et les organisations fournissant ces services. M. Preston fait remarquer que l'imagerie satellitaire a des applications qui dépassent le cadre des ressources marines. Compte tenu de la multiplicité des applications, il s'interroge sur l'opportunité de voir le projet dont il est responsable tenir une place importante dans la diffusion de ce type d'information. Le représentant de la France rappelle que son pays a déjà proposé de financer un poste de spécialiste du traitement de l'image à la CPS.

35. En réponse à une question du président, M. Preston explique que le coût réel de l'acquisition et du traitement d'images obtenues par satellite est élevé. Pour des surfaces restreintes, ou pour une meilleure résolution, la photographie aérienne peut être plus utile, moins coûteuse et plus facile à obtenir.

36. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie remercie la CPS de l'aide apportée à l'établissement d'un protocole d'échantillonnage pour l'étude de la toxicité ciguatérique dans son pays.

### *Projet sur l'information halieutique*

37. M. Jean-Paul Gaudechoux, récemment nommé au poste de chargé de l'information halieutique, rend compte de ses activités, après avoir rappelé à l'assemblée que ce projet a été lancé en raison de l'importance que les pays membres de la CPS attachent à la diffusion de l'information halieutique. A ce jour, sa principale activité a consisté à résorber le retard accumulé dans la parution de *La lettre d'information sur les pêches*, ce qui devrait être fait vers la fin de l'année. A l'avenir, les lettres d'information paraîtront plus régulièrement, et feront une plus grande place à ce qui se passe au niveau régional ainsi qu'à l'information technique. En plus de sa propre recherche documentaire, le chargé de l'information halieutique entend faire appel, dans une large mesure, à la contribution des pays membres.

38. Le prochain travail d'envergure sera consacré à la constitution des réseaux de spécialistes dont il est question depuis le colloque CPS sur les ressources halieutiques côtières du Pacifique (1988). Les réponses au questionnaire sur les besoins en matière d'information ont été rassemblées dans une base de données et ventilées en fonction des différents réseaux de spécialistes. Le rôle du chargé de l'information halieutique est de gérer l'échange d'informations à l'intérieur de ces réseaux.

39. M. Ross Thrasher, de l'Université du Pacifique Sud (USP), fait un bref compte-rendu (WP.10) des activités relatives au système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP), projet mené conjointement par l'USP, la FFA, le CCPM/PACSU et la CPS. Son travail a jusqu'ici consisté à mettre sur pied l'unité de coordination du SIRMIP à l'USP et à créer la base de données bibliographiques au moyen du logiciel de gestion CDS/ISIS. M. Thrasher a également effectué une courte mission aux Tonga et aux Iles Salomon, où l'aide offerte intéressait la gestion de l'information. En réponse à une question du représentant de Kiribati, M. Thrasher annonce que le SIRMIP continuera, dans la limite de ses ressources budgétaires et humaines, à apporter son aide aux différents pays, notamment en matière de formation aux techniques de gestion de l'information.

40. En réponse au représentant des Tonga qui le remerciait de son travail et l'invitait à séjourner plus longtemps dans les pays, M. Thrasher explique qu'il compte effectuer des visites préliminaires pour déterminer la quantité de travail à accomplir et poursuivre sa tâche lors de missions ultérieures.

41. Au terme de cette présentation, le président rend hommage à la FAO et au PNUD qui, dans le cadre de leur programme régional de soutien de la pêche dans le Pacifique, ont su contribuer à la diffusion de l'information en compilant plusieurs bibliographies sur divers aspects de la pêche dans la région.

### **iii) Pêche hauturière**

42. Le directeur scientifique du Programme d'évaluation des thonidés et marlins, M. Tony Lewis, présente un rapport sur les travaux effectués au titre de ce programme. Le principal changement survenu durant l'année passée est la division du programme en deux sections distinctes – le projet sur les statistiques halieutiques et le projet de recherche sur les thonidés et marlins – ce qui correspond aux deux principaux axes de travail : la collecte et l'analyse des données de prises et des relevés connexes, et la recherche scientifique sur les thonidés et les marlins.

### *Projet sur les statistiques halieutiques*

43. Le statisticien des pêches, M. Tim Lawson, présente le projet sur les statistiques halieutiques (décrit dans le document WP.1, pages 19 à 21). Les activités menées dans le cadre de ce projet comprennent la gestion de la base de données régionale sur la pêche thonière, la préparation du bulletin régional *Info-thon* que publie la CPS, l'aide à la mise au point de systèmes nationaux de statistiques halieutiques et l'apport d'un soutien statistique aux autres projets de la Commission.

44. La base de données régionale sur la pêche thonière comprend essentiellement des données journalières sur les prises et l'effort des senneurs, palangriers et canneurs, que fournissent les pays membres de la CPS. Certains pays membres (Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Iles Marshall, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) fournissent à la CPS des relevés qui sont alors traités dans le cadre du projet sur les statistiques halieutiques, alors que d'autres (Australie, Etats-Unis, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Polynésie française et Iles Salomon) fournissent des données déjà

traitées. La CPS reçoit également des données sur les prises débarquées (Fidji, Guam, Iles Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie et Palau), des données provenant d'observateurs et des données sur les fréquences de taille.

45. A ce jour, la plupart des relevés communiqués par les pays membres ont été incorporés à la base de données. Il reste à y ajouter les données de prises et d'effort des senneurs et ligneurs néo-zélandais et des ligneurs américains ainsi que les statistiques sur les prises débarquées qui doivent être transmises par les Etats fédérés de Micronésie, la Polynésie française et les Samoa américaines. Les organismes compétents des Etats fédérés de Micronésie, des Etats-Unis, de Nouvelle-Zélande et de Polynésie française ont fait savoir que les données manquantes seront bientôt communiquées à la CPS.

46. Le bulletin régional *Info-thon* est publié trimestriellement depuis la diffusion, en août 1988, du numéro correspondant au premier trimestre de 1988. Il y a maintenant 154 abonnés sur la liste et celle-ci ne cesse de s'allonger. Plusieurs nouveaux tableaux statistiques ont été récemment publiés dans le bulletin et les futurs numéros seront améliorés au moyen de graphiques plus nombreux, d'informations plus complètes sur les anciens taux de prises et d'une meilleure cartographie.

47. Le projet sur les statistiques halieutiques permet d'aider à la mise en place de bases de données locales dans les Etats fédérés de Micronésie, à Fidji, à Guam, dans les Iles Marshall et en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Des missions effectuées dans chacun de ces pays ont permis d'installer le système de bases de données et d'apporter un soutien en matière de programmation. Un soutien a été également fourni pour les bases de données locales de Fidji, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Samoa-Occidental, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu par le biais du stage sur la statistique qui s'est tenu à l'USP en février 1989. Des bases de données locales sur les thonidés seront prochainement mises en place à Kiribati (dont on attend la demande officielle) et aux Iles Salomon (en septembre 1989).

48. Un soutien a été apporté à d'autres projets halieutiques de la CPS : le projet de recherche sur les ressources côtières et le programme de formation à la pêche.

49. Les représentants de Guam, des Etats fédérés de Micronésie, de Fidji et des Iles Salomon se félicitent tous de la qualité du travail effectué au titre de ce projet.

50. Le représentant de Tuvalu se déclare inquiet du fait que l'on n'ait pas encore donné suite à une demande concernant la révision du programme de statistiques halieutiques de son pays. A deux reprises, au début de 1989, une mission a été prévue à cette fin, mais a dû être à chaque fois reportée en raison de problèmes de liaison aérienne avec Funafuti. Le président demande au secrétariat général de prendre contact, hors séance, avec le représentant de Tuvalu afin de répondre à sa question.

#### *Projet de recherche sur les thonidés et marlins*

51. M. Lewis passe en revue les actions et les travaux mis en oeuvre au titre du projet de recherche sur les thonidés et marlins, dont on trouve le résumé dans le document de travail WP.1. Il fait remarquer que les principales activités restent l'évaluation des interactions entre pêcheries, le suivi du niveau d'exploitation des stocks, l'étude des thonidés et de leur environnement et les programmes d'embarquement d'observateurs. Le projet régional de marquage des thonidés, qui permettra d'évaluer l'interaction entre pêche de surface et pêche à la palangre de thons jaunes dans le Pacifique ouest équatorial et de mettre à jour de précédentes évaluations des stocks de bonites, est sur le point de démarrer: les appels d'offre concernant le navire seront clos le 29 août et l'on devrait pouvoir commencer à pêcher en octobre, après réarmement du navire. L'objectif du programme est de marquer 40 000 thons, surtout des thons jaunes, pendant une période de deux ans, complétée d'une année consacrée à l'analyse des résultats et au suivi. Les préparatifs, pour ce qui est notamment de la publicité à donner au projet et des dispositions à prendre pour le renvoi des marques, sont très avancés. Il convient de noter en particulier le recrutement imminent de trois halieutes océaniens qui participeront à l'exécution du programme, et le fait que deux observateurs insulaires seront présents à tout moment sur le navire. Un projet connexe de marquage est actuellement en cours dans les Iles Salomon. Des projets nationaux similaires seront probablement entrepris à l'avenir dans certains pays, et ce dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés.

52. La surveillance et l'évaluation des niveaux d'exploitation des thonidés figurent toujours parmi les activités prioritaires du projet de recherche sur les thonidés et marlins. On note que les prises de thons jaunes, surtout celles des senneurs, ont très sensiblement baissé en 1988, peut-être par suite de phénomènes océanographiques. Les prises de thons jaunes à la palangre ont suivi la tendance à la baisse que l'on constate depuis longtemps. L'accroissement considérable des prises de germons du Sud qui dépassent maintenant 60 000 tonnes, dont plus de la moitié capturées au filet maillant, fait également l'objet d'un examen. De ce fait, on a intensifié les travaux de recherche consacrés au germon et un projet de marquage est prévu pour la campagne 1989-1990. La seconde réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du Sud (SPAR), le programme d'observation pour 1988-1989, l'échantillonnage des germons au débarquement, l'établissement de rapports nationaux au titre du projet de recherche sur les thonidés et marlins, et la surveillance des DCP sont passés en revue, ainsi que les dispositions concernant une étude sur les questions d'interaction (thon jaune) à mener en collaboration avec le *Far Seas Fisheries Research Laboratory* du Japon, étude qui doit commencer en septembre 1989.

53. Le représentant de la Polynésie française félicite l'équipe dirigée par M. Lewis pour le travail accompli récemment, dont les résultats s'avèrent précieux lors des négociations avec les PPPH (Corée, Taiwan et Japon) désirant pêcher dans les eaux de son pays. Le représentant des Iles Salomon remercie la CPS d'avoir permis de lancer le programme national de marquage.

54. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie demande si la CPS estime nécessaire d'effectuer des échantillonnages sur les prises débarquées par les palangriers basés à Guam en vue de compléter l'étude d'interaction portant sur le thon jaune dans le Pacifique occidental. Le directeur scientifique donne à l'intervenant l'assurance que cette question sera examinée par ses services.

55. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée demande quelle est la couverture de l'effort des palangriers par les données fournies par le *Far Seas Fisheries Research Laboratory* du Japon dans le cadre de l'étude conjointe. Le directeur scientifique indique que les données fournies au titre des accords de pêche ne sont que partielles et, qui plus est, ne couvrent pas les zones de haute mer. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande si les données fournies par le *Far Seas Fisheries Research Laboratory* du Japon resteront dans la base de données de la CPS après le départ du chercheur japonais. On s'attend à ce que les données retournent au Japon, mais la décision finale n'est pas encore prise.

56. Le représentant de Palau fait savoir que des canneurs privés continuent à pêcher le thon dans son pays. Il demande à être averti bien à l'avance de la venue des chercheurs de la CPS à Palau afin de pouvoir leur apporter une entière coopération pour la récupération des marques. Le directeur scientifique donne au représentant de Palau l'assurance que la CPS se préoccupe de la publicité à donner au projet et de la question de la pêche à l'appât, et est attentive à ce qui est perçu comme des interactions avec la pêche locale.

#### *Projet régional de marquage des thonidés*

57. Le représentant de la Nouvelle-Calédonie corrige une erreur figurant dans le document d'information 3 (page 5 para. 17) où l'on donne à entendre que son territoire projette à long terme de mettre en place des installations pour le transbordement des prises de germon à Nouméa.

## **6. RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RECHERCHES CONSACREES AU GERMON DU SUD**

58. M. Lewis présente le rapport de la deuxième réunion du SPAR qui s'est tenue à Fidji du 14 au 17 juin 1989 (WP.6). L'un des principaux objectifs de la réunion était de parvenir à une "estimation optimale" des anciennes prises et à une évaluation de l'état actuel des stocks de germons exploités dans le Pacifique Sud. De l'avis général, il y a tout lieu de s'inquiéter devant l'ampleur de l'augmentation récente des prises en surface de petits individus, surtout au moyen de filets maillants dérivants. Les prises totales ont doublé au cours des deux dernières années.



59. L'évaluation de l'état des stocks est rendue difficile par une grave insuffisance de données. Les besoins en matière de gestion sont néanmoins exposés dans leurs grandes lignes ainsi que les priorités en matière de recherche. Il est décidé que la CPS centralisera l'information, recevant et diffusant les données sur la pêche du germon sous forme de données mensuelles par carrés de cinq degrés de côté. Ceci améliorera considérablement la couverture du listage actuel.

60. Le représentant de la Nouvelle-Zélande communique de nouvelles informations, postérieures à la réunion du SPAR. Etant donné que les poissons pris en surface sont plus petits que ceux capturés par les palangriers, on a supposé qu'il pourrait s'écouler plusieurs années avant que l'incidence de la pêche de surface se fassent sentir au niveau des prises des palangriers. Des données récemment recueillies par des observateurs néo-zélandais indiquent que l'impact sur la pêche à la palangre peut apparaître plus tôt que prévu. Le directeur scientifique indique également que la modélisation par simulation sur ordinateur donne des résultats préoccupants, notamment pour ce qui est du maintien des prises des palangriers à leur niveau actuel.

61. Le représentant de la Polynésie française souligne la nécessité d'étudier les stocks et les prises de germon dans le Pacifique Sud-Est. Il est en effet envisagé de constituer des flottilles locales pour exploiter cette ressource aux Iles Cook et en Polynésie française. Le directeur scientifique indique à nouveau que tous ces sujets ont retenu l'attention du SPAR et note que ce groupe de travail a pris de l'envergure et, dans la situation actuelle, joue un rôle important en fournissant des avis scientifiques objectifs.

#### **Recommandation n°1**

Compte tenu de l'utilité des données réunies dans le cadre du programme d'observation de la pêche au germon du sud et en l'absence de toute autre source d'information en la matière, les participants **recommandent** la poursuite de ce programme au cours de la campagne de 1989-1990.

#### *Biologie et écologie des thonidés*

62. M. Renaud Pianet présente le document d'information 11 sur l'océanographie et la pêche thonière dans la zone inter-tropicale du Pacifique Ouest, qui résume la situation océanographique générale dans la région et décrit les essais de corrélation des phénomènes océaniques avec les taux de prises de thonidés correspondant à divers engins. Beaucoup de ces analyses donnent des résultats encore ambigus, notamment celles qui concernent les prises effectuées par les senneurs. Les données de 1988, qui correspondent à une période *La Niña*, sont attendues avec le plus grand intérêt.

63. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande (à propos des corrélations négatives qui ressortent de l'analyse) si les courants océaniques plus faibles sont liés à des taux de prises plus élevés et, si c'est le cas, dans quelle mesure cela se manifeste dans le Pacifique Sud. M. Pianet indique que l'on a observé dans le Pacifique occidental qu'à des courants océaniques forts correspondent des taux de prises bas.

64. M. A. Le Bouteiller, de l'ORSTOM, présente une communication sur les phénomènes ENSO (phénomène d'oscillation australe *El Niño*) *El Niño*, *La Niña*, et leur influence sur l'abondance des matières nutritives, la biomasse planctonique et la production éventuelle de poissons dans la zone tropicale de l'ouest de l'Océan Pacifique (document d'information IP.12).

#### **7. EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS**

65. Mme Meryl Williams présente, au nom du président, le rapport de la seconde réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, tenue à Suva (Fidji) en juin, conformément à la décision prise lors de la conférence technique régionale sur les pêches de l'année dernière. Ayant rappelé aux participants le mandat du comité et résumé le rapport de la réunion, elle se réfère à la liste des mesures pour 1989, s'arrêtant sur chaque mesure retenue par le comité pour suite à donner. Elle se reporte brièvement à la liste de mesures pour 1988, et note avec plaisir que la plupart des activités ont été menées à bien.

66. Les représentants de Kiribati et des Etats fédérés de Micronésie s'inquiètent de voir que les pays pratiquant la pêche hauturière, et en particulier la Corée, ne sont pas tous représentés au sein du comité permanent sur les thonidés et marlins et demandent que tout soit fait pour les encourager à y participer. Le président fait remarquer qu'il a fait des efforts personnels pour amener les Coréens à la réunion. Le directeur scientifique s'étant rendu en Corée au début de cette année, le représentant de Fidji lui demande de donner des précisions sur la position de la Corée. Il indique que le problème de la participation coréenne est d'ordre administratif et financier, mais ajoute que ce pays joue déjà un rôle plus positif et que les efforts continueront pour qu'il se joigne à la réunion du comité, l'an prochain. Les seuls pays pratiquant la pêche hauturière qui ne sont toujours pas représentés sont la République de Corée et, peut-être, l'Union Soviétique. La première participation des pays d'Asie du Sud-Est pratiquant la pêche (Philippines, Indonésie et Malaisie) a été notée avec plaisir car ces pays partagent certains stocks de thonidés avec la région desservie par la CPS.

## Recommandation n° 2

Bien que se réjouissant de la large participation des PPPH à la dernière réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, les participants se déclarent déçus de l'absence de la République de Corée et **recommandent** que les pays membres et le secrétariat général de la CPS continuent à mettre tout en oeuvre pour inciter ce pays à prendre part aux prochaines réunions du comité.

67. Le représentant du Samoa-Occidental demande des éclaircissements sur la procédure à suivre pour l'adoption de la liste de mesures. Le coordonnateur des programmes halieutiques explique que la conférence peut approuver l'ensemble de la liste de mesures si les participants le jugent bon, ou examiner et approuver chacune des mesures. Les représentants des Etats fédérés de Micronésie et de Guam remettent en question la façon dont les mesures sont présentées. Le représentant de Guam propose que les mesures soient présentées par catégorie ou priorité afin d'en faciliter l'examen.

68. Le représentant du Samoa-Occidental exprime quelque inquiétude à propos de la mesure n° 14, et demande des explications quant à la fonction de la nouvelle base de données et à l'incidence que celle-ci aura sur les bases de données déjà mises en place par la CPS et la FFA. Il fait savoir que sa délégation aurait des difficultés à approuver cette mesure. Le représentant de Kiribati s'inquiète pour sa part de la charge de travail accrue que signifierait pour le Programme thonidés l'adoption de cette mesure n° 14.

69. Le coordonnateur des programmes halieutiques explique que la base de données régionale sur les thonidés fonctionne sur le principe du partage. La base de données commune qui est envisagée dans la mesure n° 14 est complètement différente, et ne compromettra nullement le caractère confidentiel de la base de données régionale CPS/FFA. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande au statisticien des pêches de donner plus de détails. Celui-ci explique que la nouvelle base recevra des données compilées selon un format pré-établi, plutôt que des données détaillées provenant des fiches journalières de prise. En réponse au représentant de Kiribati, il est précisé que le volume d'informations à traiter sera relativement peu important, aussi la charge de travail ne devrait-elle guère augmenter.

70. Le représentant de l'Australie souligne que le facteur essentiel est l'utilité de l'information plutôt que la question de savoir si la charge de travail va augmenter. L'accord de principe sur la création d'une base de données commune à des fins de recherche représente un important pas en avant. Le représentant de la Polynésie française se déclare en faveur de la mesure n° 14; il estime qu'il n'y a pas chevauchement avec les autres bases de données.

71. Le président explique que, dans le passé, on ne pouvait obtenir aucune donnée. Disposer de données compilées constitue donc un progrès important. Le président propose de constituer un petit groupe, formé des représentants de l'Australie, de la France, de la Nouvelle-Zélande et du Samoa-Occidental, qui sera chargé de rendre compte en séance plénière des difficultés que la mesure n° 14 peut encore poser à certains pays.

72. La plupart des délégations se félicitent des progrès sensibles qu'a réalisés le comité permanent sur les thonidés et marlins lors de sa deuxième réunion.

73. Les participants à la conférence technique régionale sur les pêches félicitent le comité permanent sur les thonidés et marlins de l'ampleur des activités qu'il prévoit pour l'année prochaine. Ils prennent notamment acte des efforts que fera le comité en vue de créer une base de données scientifiques sur les thonidés qui soit commune à l'ensemble de la région. Ces données seront fournies volontairement, après compilation, par les pays pratiquant la pêche et elles comprendront des données actuellement manquantes qu'on n'a pas encore pu analyser. Cela viendra compléter de façon significative la base de données sur les prises journalières dont s'occupe déjà la CPS.

### **Recommandation n° 3**

Les participants approuvent la liste de mesures établie par le comité permanent sur les thonidés et marlins. Estimant que la constitution d'une base de données scientifiques, régionale et commune, sur la pêche thonière permettra d'améliorer notablement l'étude et l'évaluation de cette pêche dans la région, ils **recommandent vivement** de mettre en oeuvre dès que possible la mesure n° 14 qui figure dans le rapport de la réunion du comité permanent et qui préconise la mise en place de cette base de données.

### **Recommandation n° 4**

Afin que les travaux du comité permanent sur les thonidés et marlins viennent valoriser encore davantage le rôle consultatif que ce comité joue auprès de la conférence technique, les participants **recommandent** que les prochains rapports préparés par cet organe présentent une liste de recommandations précises, dont la conférence technique et les instances supérieures pourront se saisir. Ces recommandations viendront s'ajouter aux mesures prises directement par le comité permanent.

## **8. LA PERLICULTURE : POSSIBILITES DE COOPERATION EN MATIERE DE RECHERCHE, DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT ENTRE LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE**

74. Le président, s'exprimant en sa qualité de représentant des Iles Cook, présente les possibilités qui s'offrent aux pays océaniques pour développer la perliculture. Dans son pays, on s'emploie activement à mettre en place des centres perlicoles. Il propose aux autres pays de la région de profiter de l'expérience acquise par les Iles Cook en matière de culture perlière en les invitant également à coopérer dans ce domaine par la mise en place d'un centre de documentation et d'information dont pourrait s'occuper la CPS ou un autre organisme.

75. Les représentants de Kiribati, des Iles Salomon, de Palau, de Tokelau et de Tuvalu, dont les pays respectifs ont pris différentes mesures pour créer leur propre industrie perlière, se déclarent intéressés. Le coordonnateur des programmes halieutiques et le spécialiste de l'halieutique côtière de la CPS indiquent que le colloque sur les ressources halieutiques côtières de l'année dernière a été l'occasion d'exprimer le plus grand intérêt pour la mise en place de cette industrie et que de nombreuses informations ont été alors présentées, informations qui pourraient être mises à jour et diffusées plus largement. Le représentant de la Polynésie française se montre plus réservé quant à la proposition d'accroître l'échange d'informations, dans la mesure où, dans son pays, ce secteur concerne essentiellement des entreprises privées, et qu'une grande partie des données commerciales sur la perliculture sont considérées comme relevant du droit de propriété.

76. L'Australie se déclare disposée à fournir des informations, notamment dans les domaines de la commercialisation et des investissements, mais aussi sur les techniques d'évaluation des stocks et sur les méthodes de culture et de lutte contre les maladies. La FAO se déclare également prête à apporter un soutien au titre du projet régional de développement de l'aquaculture. La FFA est disposée à fournir des informations, notamment dans le domaine de la commercialisation. L'ICLARM, pour sa part, est disposé à prêter le concours de ses services d'information de Manille et d'Honiara.

77. Il est alors convenu que l'Australie, les Iles Cook, la CPS et les autres organismes compétents collaborent à l'établissement d'un réseau de spécialistes de l'industrie perlière. Il faudra dans un premier temps rassembler et diffuser toutes les informations utiles concernant les travaux effectués à ce jour. La conférence adopte la recommandation suivante :

#### **Recommandation n° 5**

Tout en reconnaissant les contraintes inhérentes à la protection du secret commercial dans l'industrie perlière, les participants constatent que la création de stations locales de perliculture suscite un intérêt au niveau de la région et **recommandent** que la CPS constitue un réseau de spécialistes de ces questions. En mettant ce réseau en place, il conviendrait que la CPS :

- i) se serve des réponses données au questionnaire qui a été diffusé en 1988 en vue de la constitution de réseaux de spécialistes, pour informer tous les pays membres et organismes intéressés, des noms, organisations de tutelle et spécialisations/domaines de travail des experts inscrits au registre;
- ii) prépare une documentation à partir des observations et communications présentées lors du colloque de 1988 sur les ressources halieutiques côtières, actualise cette documentation en la complétant des dernières informations sur les activités perlicoles conduites dans le monde et diffuse le recueil ainsi constitué auprès des gouvernements membres;
- iii) en coopération avec les gouvernements des pays de la région et les organismes intéressés (FFA, PRODA, ICLARM, etc.), continue à rechercher activement et à diffuser des informations similaires à l'avenir, en accordant une attention particulière aux aspects de la commercialisation.

## **9. FORMATION A LA MANIPULATION ET AU TRAITEMENT DU POISSON**

### **i) Mission d'étude dans des établissements latino-américains de traitement du poisson**

78. Le spécialiste CPS de la manutention et du traitement du poisson présente une proposition qui permettrait à un groupe d'étude, composé de lui-même et de quelques (peut-être trois) Océaniens, de se rendre en Amérique latine afin d'étudier des nouveaux produits et techniques de traitement, facilitant ainsi les transferts de technologie vers les pays insulaires du Pacifique (WP.11). Cette proposition découle d'une réunion de consultation (Lima, Pérou, 1988) organisée entre pays océaniens et pays sud-américains afin de recenser les domaines où ces deux régions pourraient coopérer en matière de développement de la pêche. Les représentants des Etats fédérés de Micronésie, de Fidji, des Tonga, de Tokelau et de Tuvalu appuient cette proposition. Les Etats fédérés de Micronésie souhaitent que ce groupe comprenne plus de trois ressortissants des pays insulaires.

79. Le représentant des Iles Salomon fait part de ses doutes quant aux retombées de cette entreprise pour le projet CPS et cherche à savoir en quoi consisterait exactement le rôle des participants océaniens. Le coordonnateur des programmes halieutiques souligne qu'il importe de constituer un cadre d'Océaniens formés aux techniques de la filière à terre et de se tenir au courant des progrès réalisés dans ce secteur ainsi que de l'apparition de produits de remplacement. Le représentant des Iles Salomon soulève la question du financement de cette mission. Le président répond que le financement sera extrabudgétaire. Le coordonnateur des programmes halieutiques indique que des contacts ont été pris avec l'ACDI et le CIEO et que d'autres organisations pourraient être également intéressées.

80. Le représentant du Samoa-Occidental apporte son soutien à cette proposition, mais avec quelque réserve. Il pense que la mise au point de bonnes techniques de manipulation du poisson frais revêt plus d'importance pour la région que les aspects qui concernent le traitement, dans la mesure où les produits de toute première fraîcheur sont davantage recherchés sur le marché. Il estime toutefois que cette visite d'étude dans des installations de traitement en Amérique latine pourrait être utile à cet égard.

### Recommandation n° 6

Lors de la conférence organisée en 1988 à Lima (Pérou) sur les transferts de technologie entre les pays latino-américains et les Etats insulaires du Pacifique, les participants ont approuvé une proposition visant à organiser de tels transferts, notamment pour ce qui concerne les activités en aval de la pêche. Il a alors été proposé que le spécialiste CPS de la manutention et du traitement du poisson effectue une mission d'étude dans les instituts de technologie halieutique des pays latino-américains riverains du Pacifique. Après avoir examiné cette question, les participants **recommandent** que la mission d'étude soit organisée comme prévu et que la CPS trouve les Océaniens ayant les compétences qui leur permettront de participer à cette mission et de tirer profit des activités conduites dans les instituts en question.

A cet effet, les directives suivantes sont données au secrétariat général :

- 1) Il serait souhaitable que l'institut des ressources marines de l'USP participe à cette mission.
- 2) Compte tenu du montant limité des fonds qui seront disponibles, il convient d'étudier la possibilité d'un financement partiel de la part des pays participants pour s'assurer, autant que faire se peut, que tous les candidats intéressés et qualifiés pourront participer à la mission d'étude.

#### ii) Formation du personnel de la filière pêche aux techniques de manutention du poisson destiné à l'exportation

81. Les participants examinent alors une proposition concernant l'organisation d'une série de cours de formation aux techniques de manutention du poisson destiné à l'exportation (WP.4). Le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson présente et explique cette proposition.

82. Certains ne comprennent pas bien la matière à enseigner, d'autres pensent que le domaine couvert est trop vaste. C'est notamment le cas des représentants de Kiribati, de la Nouvelle-Zélande et des Iles Cook. Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'inquiète de ce que le cours pourrait, finalement, ne traiter que d'un nombre très limité d'espèces et de techniques intéressant seulement quelques pays insulaires.

83. Le responsable de la formation à la pêche souligne la nécessité d'une amélioration globale des techniques de manutention du poisson, mais reconnaît qu'il s'agit là d'un domaine trop vaste. On a pensé qu'en traitant des techniques de manutention du poisson destiné à l'exportation, on répondrait à des besoins économiques et des débouchés commerciaux particuliers.

84. Les représentants de Fidji, des Tonga, de Palau et de Vanuatu se prononcent en faveur de l'organisation de ce stage. Celui de la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que, dans son pays, on doit d'abord s'occuper des besoins du marché intérieur. Celui de Kiribati soutient la proposition, mais souhaite que l'on fasse une distinction entre les besoins du marché intérieur et ceux des marchés d'exportation et que des cours différents soient donc organisés. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie est en faveur de la proposition qui tend à axer la formation sur les produits destinés à l'exportation.

85. Les participants adoptent la recommandation suivante :

### Recommandation n° 7

Reconnaissant les difficultés auxquelles les pays doivent faire face pour se conformer aux normes strictes de qualité exigées pour les poissons destinés à l'exportation, les participants **recommandent** que la CPS coordonne un programme de formation pour les personnels de la filière pêche qui travaillent dans les secteurs de la manutention et de la commercialisation du poisson frais. La formation envisagée, et exposée dans le document WP.4, se déroulera en deux étapes : i) formation préalable de l'instructeur au moyen d'un stage; ii) formation à l'intention du personnel des secteurs appropriés – pêcheurs ou vendeurs – dispensée par l'instructeur ayant suivi le stage.

## 10. EXAMEN OFFICIEL DU RAPPORT D'ETUDE DE FAISABILITE POUR LE PROJET REGIONAL DE PETITE PECHE THONIERE EXPERIMENTALE A LA SENNE

86. Ce projet, qui a déjà été examiné lors de précédentes conférences techniques régionales sur les pêches et lors d'autres réunions, a déjà fait l'objet d'une approbation de principe. La première phase, lancée en 1988 grâce à un financement du gouvernement français, a permis, après de nombreuses consultations avec les pays membres, de faire le point sur les besoins à prendre en compte dans le cadre de ce projet. En octobre 1988, la Conférence du Pacifique Sud a approuvé la poursuite du projet et la mise en oeuvre de l'étude de faisabilité prévue au titre de la phase II. Le représentant de Wallis et Futuna fait l'historique du projet et remercie la France pour sa contribution financière, la CPS et Cofrepêche pour leur assistance technique.

87. Le représentant de Fidji fait le point sur l'étude de faisabilité et évoque les problèmes que rencontre la pêche à la senne dans le Pacifique central. De forts alizés y soufflent régulièrement, empêchant l'utilisation de poulies motrices traditionnelles de type Marco; les taux de prise sont, d'ailleurs, relativement faibles dans cette zone. Dans ces conditions, il est recommandé d'utiliser un navire relativement petit mais équipé d'une grande senne et d'installer un engin de type Triplex sur le pont pour remonter le filet. Les taux de prise étant faibles, il faudra exploiter largement les DCP. Il faudra utiliser au mieux le produit de la pêche, non seulement en le vendant aux conserveries mais aussi, dans la mesure du possible, en l'écoulant sur le marché du poisson frais, en favorisant la vente des prises accessoires de marlin, etc.

88. Le projet prévoit l'affrètement d'un navire d'environ 40m permettant de couvrir la vaste zone à étudier et d'accueillir à bord des chercheurs et des observateurs venant compléter l'équipage. Dans la mesure du possible, le navire sera exploité comme s'il s'agissait d'une entreprise commerciale. Les opérations devraient commencer près de Palakula sur l'île d'Espiritu Santo (Vanuatu). Elles se poursuivront à Apia (Samoa-Occidental), à Levuka (Fidji) et enfin aux Tonga. Les DCP devront surtout être mouillés en eau profonde (1 000-1 500 m) à une distance de 1 à 3 jours de navigation du port d'attache. Certains DCP seront installés suffisamment près des côtes pour être exploités par les petits pêcheurs.

89. Cette expérience de pêche à la senne devra faire l'objet d'un nouveau projet CPS qui durera deux ans et demi. Un comité directeur sera chargé de suivre son déroulement. Un budget provisoire de 4,25 millions de dollars a été établi. M. Farman demande alors aux participants de bien vouloir procéder à un examen critique du projet et de dire dans quelle mesure et comment il conviendrait que la CPS lance la phase III (mise en oeuvre).

90. M. Graham Southwick fait remarquer qu'il n'est peut-être pas souhaitable d'introduire la pêche à la senne dans la région. C'est une pêche particulièrement efficace qui pourrait avoir des effets dévastateurs par suite d'une surexploitation des ressources. Il invite les participants à se poser la question de savoir si cette technique convient à la région. Prenant l'exemple de l'exploitation du thon rouge austral en Australie méridionale, il attribue à la pêche à la senne la destruction de la ressource. Il indique aussi qu'à Fidji, palangres et DCP déjà en place s'emmêlent et estime que la situation ne pourra que s'aggraver avec le mouillage de nouveaux DCP.

91. Répondant à M. Southwick, notamment à propos du thon rouge austral, la représentante de l'Australie déclare que les senneurs ne sont pas les seuls responsables du déclin de cette pêcherie; le stock-mère avait déjà été très affaibli par l'exploitation intensive des palangriers japonais, bien avant que les Australiens ne se lancent dans la pêche à la senne. Mme Williams ajoute qu'il existe d'importantes différences biologiques entre le thon rouge austral et les espèces de thonidés qu'on trouve dans les zones tropicales et qu'il convient d'en tenir compte lorsqu'on fait des comparaisons entre les pêcheries où se trouvent ces différentes espèces.

92. Le représentant du Samoa-Occidental présente quelques observations à propos du document. Il réitère un souhait déjà exprimé par le Samoa-Occidental lors des autres examens de ce projet, à savoir qu'une partie des recettes revienne au pays où les poissons ont été pêchés. Il indique que cette formule aiderait à susciter un soutien continu chez les pays concernés. Il ne voudrait pas, par contre, que la commercialisation des prises accessoires vienne faire une concurrence pour les pêcheurs locaux. En outre, il propose que la direction du projet soit assurée dans le cadre du Programme d'évaluation des thonidés et marlins plutôt que par un comité directeur créé spécialement à cette fin.

93. M. Farman explique que les recettes provenant de la vente du poisson seront allouées au projet lui-même afin d'en alléger le budget et de faciliter l'obtention de crédits. Quant au comité directeur, il fournira orientations et conseils au directeur du projet, facilitera la recherche des solutions en cas de problème majeur et veillera à ce que le projet conserve sa dynamique.

94. Le représentant de la Polynésie française est d'avis que les recettes provenant de la vente du poisson devraient bénéficier au projet et se prononce pour la création d'un comité directeur. Le représentant du Samoa-Occidental maintient que si les poissons ont été pêchés dans la ZEE de 200 milles d'un pays, celui-ci devrait recevoir un paiement quelconque, comme c'est le cas pour la pêche commerciale. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait remarquer que, dans bon nombre de cas, des navires étrangers ont pu avoir accès aux eaux de son pays pour y effectuer la collecte de ce genre d'informations, qu'il serait trop coûteux d'obtenir autrement. Renoncer aux droits de pêche peut constituer une incitation importante à la collecte de données sur les ressources, et c'est une idée que d'autres pays pourraient appliquer, à propos de ce projet notamment.

95. Le représentant des Tonga indique que son pays a toujours été en faveur de ce projet et que, outre les avantages directs découlant de celui-ci, les DCP qu'il est prévu de mettre en place profiteront aux pêcheurs locaux des Tonga qui pratiquent une pêche artisanale. Il souhaite toutefois que les DCP soient mouillés dans l'archipel de Vava'u plutôt que dans les sites proposés afin d'éviter toute interaction avec la pêche sur les monts sous-marins.

96. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se déclare en faveur du projet régional de petite pêche thonière expérimentale à la senne qui, selon lui, correspond à d'importants travaux de recherche. Le coordonnateur des programmes halieutiques indique que même si, dans un premier temps, le projet se déroule dans certains pays seulement, il bénéficiera à tous au bout du compte. Son financement est régional dans la mesure où tout le monde s'accorde sur le fait qu'il profitera à la région dans son ensemble.

97. Le représentant de la Nouvelle-Zélande se félicite de ce que le mouillage de DCP permet d'entrevoir une sérieuse augmentation de prises pour la pêche artisanale et semi-industrielle. Il évoque par ailleurs les possibilités accrues d'interactions entre pêcheries et la nécessité de mener des recherches à l'échelon national pour évaluer ces interactions dans le cadre du développement des pêches.

98. Le débat revient sur la question des recettes provenant de la vente du poisson capturé dans le cadre du projet. Le président souhaite qu'on essaie de régler cette question. Le coordonnateur des programmes halieutiques explique que l'idée d'utiliser les recettes d'exploitation pour couvrir les frais du projet tient à la volonté de réduire la somme demandée aux bailleurs de fonds (de 5,8 à 4,2 millions de dollars) et d'accroître ainsi les chances d'obtenir un financement. Il rappelle aux participants que lorsque ce projet a été proposé pour la première fois, il y a quatre ans, par l'Agence des pêches du Forum, les crédits nécessaires n'avaient pu être réunis parce que le coût du projet était trop élevé. A ce stade, une modification aussi importante du budget entraînerait une restructuration totale du projet, réduirait probablement les chances de financement et retarderait le début des travaux alors que de nombreux pays tiennent à ce que les activités démarrent aussi rapidement que possible.

99. Le représentant des Samoa américaines parle d'un projet de pêche expérimentale qui a été mis en oeuvre dans son pays et aux termes duquel les prises devaient servir à payer en partie l'affrètement du navire; il demande si une disposition semblable a été envisagée. M. Farman répond que oui mais que d'autres dispositions ont finalement été retenues pour le contrat d'affrètement. Le coordonnateur des programmes halieutiques indique, pour sa part, qu'on a écarté cette formule parce qu'elle pourrait inciter les exploitants à pêcher un maximum de poissons, ce qui pourrait nuire aux travaux de recherche. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie fait alors remarquer que, à l'inverse, le rendement de l'équipage pourrait souffrir de l'absence d'incitation, ce qui est tout aussi peu souhaitable. M. Farman indique qu'on y a pensé et envisagé d'autres méthodes d'incitation ou de pénalisation, mais que les dispositions définitives seraient arrêtées lors de l'appel d'offres.

100. Le représentant du Samoa-Occidental rappelle sa position. Tout en reconnaissant la pertinence de l'argument présenté par la Nouvelle-Zélande selon lequel le libre accès aux zones de pêche peut constituer une façon de financer l'obtention de données de recherche difficiles à acquérir autrement, il indique que son pays n'a pas les moyens de conclure de tels accords. Il demande, en outre, ce qu'il adviendra des

recettes provenant des prises excédentaires. Enfin, il se déclare prêt à se rallier à la position majoritaire, mais précise qu'il le fera avec beaucoup de réticence et en sachant que les dispositions concernant l'écoulement du produit de la pêche seront très peu satisfaisantes aux yeux de son gouvernement.

101. Le représentant de la Polynésie française expose le point de vue de son gouvernement selon lequel il s'agit d'un projet régional visant à collecter des informations devant bénéficier à l'ensemble des pays de la région et non pas d'une entreprise commerciale au profit de quelques gouvernements. Le représentant de la Nouvelle-Zélande appuie résolument le projet et formule le vœu que les pays y participent dans un esprit de coopération régionale. Les représentants de Palau et des Etats fédérés de Micronésie s'associent à cette dernière intervention.

102. Le représentant du Samoa-Occidental s'enquiert des dispositions relatives aux prises dans le cadre du projet conjoint Fidji-Tuvalu de pêche expérimentale sur monts sous-marins financé il y a trois ans par le JICA. Les représentants de Tuvalu et de Fidji indiquent que les poissons devenaient la propriété des pays où ils avaient été pêchés. Le président déclare que cet exemple ne lui semble pas pertinent puisqu'il s'agissait là d'une activité financée au titre de l'aide bilatérale.

103. Le représentant des Samoa américaines fait remarquer qu'à ce compte, on pourrait tout aussi bien demander à la CPS d'acquitter des droits de pêche pour effectuer des travaux de recherche devant profiter à l'ensemble des pays membres, ce qui ne lui semble pas convenable. Il propose que les recettes d'exploitation soient utilisées pour couvrir les frais d'exécution du projet, comme prévu dans le budget, mais que tout excédent soit réparti de façon proportionnelle entre les pays où les captures ont eu lieu. Les participants estiment que la proposition faite par les Samoa américaines pourrait à l'avenir répondre aux préoccupations exprimées par le Samoa-Occidental.

104. Prenant acte du point de vue des autres participants et conscient de la nécessité de ne pas retarder indûment la mise en oeuvre de la phase III du projet, le représentant du Samoa-Occidental accepte de revenir sur la position qu'il a prise au sujet des recettes provenant des prises.

### Recommandation n° 8

Après avoir examiné le descriptif de projet élaboré dans le détail au cours de la phase II du projet régional de petite pêche thonière expérimentale à la senne, les participants approuvent sans réserve le document préparé et **recommandent vivement** que le secrétariat général lance la phase III dès que possible et prenne toutes les mesures propres à assurer l'obtention du financement qui permettra d'éviter tout retard dans sa mise en oeuvre. Les participants prennent également acte du rapport au sujet d'un élargissement des activités à d'autres pays intéressés et **recommandent** que la possibilité de faire profiter ces pays des prestations offertes reçoive en temps voulu toute l'attention nécessaire.

105. M. Farman présente alors le document de travail WP.3 qui a trait à la réunion consultative au cours de laquelle il a été envisagé d'élargir ultérieurement les activités de la phase I à une deuxième sous-région. Tous les pays consultés (Iles Cook, Polynésie française, Tokelau, Niue, Iles Marshall et Kiribati) sont résolument en faveur de la phase II du projet. L'environnement et les conditions de pêche n'étant pas les mêmes en Micronésie et en Polynésie, les besoins des pays sont différents. En Micronésie, le climat équatorial, le temps calme qui en découle et les taux de prise élevés permettent de pêcher à la senne avec le gréement traditionnel de type Marco; la notion de pêche de proximité est donc moins appropriée à cette région. En Polynésie, les conditions sont plus proches de celles de la première sous-région, mais le développement de la pêche y est traditionnellement axé sur le secteur artisanal; aussi les aspects du projet les plus intéressants pour cette sous-région concernent la commercialisation, la mise au point de nouveaux produits dérivés du thon et la recherche sur les DCP. En fin de compte, la mission d'étude a conclu qu'il serait prématuré d'élargir le projet à un stade aussi précoce de son développement, sans toutefois exclure cette possibilité pour l'avenir.

106. Certaines activités complémentaires de celles prévues pour la phase I du projet pourraient toutefois être mises en oeuvre, notamment en Polynésie. Il s'agirait par exemple d'étudier les possibilités offertes par la pêche du thon à la senne à enrouleurs, d'élargir le champ des recherches en utilisant des DCP équipés d'écho-sondeurs pour surveiller les concentrations de thonidés et de faire participer les pays polynésiens aux volets "commercialisation" et "mise au point de produits" de la phase I du projet. Dans la mesure où



nombre de pays micronésiens pratiquent déjà ou envisagent de pratiquer la pêche à la senne, il leur serait utile de disposer d'informations d'ordre économique sur les rendements comparés de la petite et de la grande pêche à la senne.

107. Les représentants de l'Australie et de Kiribati félicitent les auteurs du rapport et approuvent la conclusion selon laquelle il est encore prématuré de prévoir l'élargissement du projet. Le président déclare partager ce point de vue, mais ajoute, au moment de clore la séance, que l'idée de faire participer les pays polynésiens aux activités concernant la commercialisation et la mise au point de produits était une bonne idée qu'il espère voir suivie d'effet.

## **11. ATELIER SUR LA PETITE PECHE THONIERE A LA PALANGRE**

108. Le coordonnateur des programmes halieutiques présente de nouveau le spécialiste du développement de la pêche, M. Paul Gates, à qui il laisse le soin de présider l'atelier d'une journée sur la petite pêche thonière à la palangre. M. Gates explique de quoi il sera question, comment les choses vont être organisées, présente les autres intervenants et introduit le sujet. On trouvera à l'annexe 1 le compte-rendu de cet atelier qui a beaucoup intéressé les participants et fait l'objet de discussions approfondies.

## **12. RAPPORT D'ACTIVITES DU WESTERN PACIFIC FISHERIES CONSULTATIVE COMMITTEE – WPFCC (COMITE CONSULTATIF SUR LES PECHEES DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL)**

### **i) Rapport de la première réunion – novembre 1988**

109. Le président présente ce point de l'ordre du jour en apportant des informations sur les objectifs du WPFCC. Ce comité tire son origine des initiatives prises par le groupe de travail sur les pêches de la *Pacific Economic Co-operation Conference* (PECC) en vue d'encourager la coopération halieutique entre l'Amérique du Sud, les pays insulaires du Pacifique et l'Asie du Sud-Est. Depuis 1984 se sont tenues des consultations entre représentants des pays et des services des pêches des trois régions, et celles-ci ont débouché sur l'organisation de deux conférences destinées à faire le point sur les domaines possibles de coopération inter-régionale, entre l'Asie du Sud-Est et les pays océaniques pour l'une, l'Amérique du Sud et les pays océaniques pour l'autre.

110. La réunion entre les pays océaniques et les pays membres de l'ANASE a eu lieu à Manille en novembre 1988. Elle a permis d'affirmer que la collaboration inter-régionale en matière de recherche sur les thonidés constitue un important domaine de coopération entre les deux régions, étant donné qu'elles partagent les mêmes stocks de thonidés. Cette réunion a abouti à la création du WPFCC, dont le siège est à Manille et qui est doté d'un secrétariat permanent placé sous l'autorité d'un président qui sera un Océanien tant que le comité sera basé en Asie du Sud-Est. L'Agence des pêches du Forum y siège en qualité d'observateur, mais la Commission du Pacifique Sud en est membre à part entière dans la mesure où elle est censée y représenter les intérêts des pays insulaires non souverains qui, eux, ne peuvent jouir de ce statut.

111. Le représentant de la Polynésie française demande dans quelle mesure il serait possible à son Territoire de participer aux travaux du comité en qualité d'observateur, puisqu'on ne peut lui accorder le statut de membre à part entière réservé aux États souverains. Le coordonnateur des programmes halieutiques indique qu'il incombe au comité d'en décider, mais pense que des observateurs venant de la région océanique seraient les bienvenus puisque plusieurs pays latino-américains ont pu assister à la première réunion en cette qualité. Il remarque en outre que le comité a été très prudent sur la question de sa composition.

112. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande que l'exposé du mandat du WPFCC soit distribué aux participants. Cette demande est appuyée par le représentant du Samoa-Occidental qui estime qu'à défaut d'informations complètes sur le rôle et les travaux du comité, il est difficile de déterminer dans quelle mesure la CPS devrait y participer. Il ajoute qu'il n'a pas d'objection à la participation de la CPS en tant que membre actif du comité mais qu'il souhaiterait disposer de plus amples informations lui permettant d'examiner de plus près les dispositions institutionnelles régissant cette participation.

113. Le président fait remarquer que le mandat du comité a été diffusé auprès des pays qui en sont membres et précise qu'il sera mis à la disposition des participants à la présente conférence. Au moment où le WPFCC se met en place, il est opportun de traiter des questions que la Polynésie française a soulevées et qui pourraient l'être par d'autres pays océaniques non souverains souhaitant participer aux travaux du comité. Le président propose que soit formulée une recommandation invitant le WPFCC à examiner la façon de donner suite aux vœux exprimés lors de sa prochaine réunion qui aura lieu cette année, ou au début de l'année prochaine, en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

114. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie fait savoir que son pays a participé à la première réunion du WPFCC en qualité d'observateur mais que la question du statut exact qui était le sien a donné lieu à une certaine confusion. Il indique que le comité est simplement un regroupement informel d'Etats et d'organismes souhaitant promouvoir la coopération halieutique entre les deux régions.

115. Le représentant de la Polynésie française demande au secrétariat général de préciser dans quelle mesure la CPS pourrait représenter au sein du comité les intérêts des pays océaniques non souverains sans l'autorisation expresse de ceux-ci. Le coordonnateur des programmes halieutiques répond que la Commission n'entend pas faire de déclarations ni prendre d'engagements au nom de ses pays membres, mais se considère plutôt comme un instrument permettant d'échanger des informations et de communiquer avec le comité. Il fait sienne l'opinion exprimée par le représentant du Samoa-Occidental selon laquelle les pays insulaires océaniques ont déjà accès à plusieurs organisations régionales à vocation halieutique, mais fait observer que ce n'est pas le cas en Asie du Sud-Est. Le WPFCC est perçu comme un mécanisme permettant une coopération inter-régionale efficace.

116. En réponse à une autre intervention du représentant du Samoa-Occidental, le coordonnateur des programmes halieutiques insiste à nouveau sur le caractère non officiel du comité et encourage les pays insulaires du Pacifique à participer à ses travaux. Il fait observer que l'adoption d'une motion visant à demander au WPFCC d'admettre des observateurs à ses réunions rendrait moins opportune la participation de la CPS en tant que membre à part entière et que l'organisation pourrait, dès lors, reprendre un statut d'observateur, au même titre que la FFA.

117. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie ne partage pas cette opinion estimant qu'il serait préférable que la CPS soit membre à part entière du comité et participe à ses travaux puisque la coopération envisagée se fera essentiellement au niveau régional ou sous-régional. Il est appuyé par le représentant de Kiribati qui fait remarquer qu'à ce jour, son pays n'a encore participé à aucune des activités du WPFCC.

118. Le président demande aux représentants de la Polynésie française, du secrétariat général et de toute autre délégation intéressée de se réunir hors séance et de rédiger une recommandation allant dans le sens des conclusions auxquelles on a abouti.

### **Recommandation n° 9**

Après avoir examiné le rapport de la première réunion du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental, les participants **recommandent** que la CPS propose au WPFCC que les pays non souverains membres de la CPS aient la possibilité de participer au comité en qualité d'observateurs afin de leur permettre de contribuer aux travaux et de bénéficier des actions entreprises.

#### **ii) Colloque du WPFCC sur le marquage des thonidés**

119. La première manifestation parrainée par le WPFCC a été un colloque conjoint sur le marquage des thonidés, qui s'est tenu à Manille au début de 1989. Y ont participé plusieurs pays insulaires du Pacifique associés à des projets de marquage de thonidés ou envisageant d'en mettre en oeuvre, ainsi que les représentants de la CPS, de la FFA, des pays membres de l'ANASE et d'organisations d'Asie du Sud-Est telles que l'IPTP.

120. Le colloque a porté uniquement sur les aspects techniques du marquage des thonidés, et a abouti à l'établissement d'un plan de recherche sur les thonidés visant à éclaircir les relations existant entre les stocks de thonidés et les pêcheries dans les deux régions. Une lettre d'information, *Tuna Research Newsletter*, sera réalisée et diffusée dans les deux régions. Des dispositifs de coopération ont été mis en

place pour permettre à des chercheurs du Pacifique Sud de prendre part à des opérations de marquage en Asie du Sud-Est, et à des chercheurs des pays de l'ANASE de participer au marquage effectué dans les pays insulaires du Pacifique. Ceux-ci seront invités à participer à la conférence IPTP-ANASE sur la recherche thonière qui doit se tenir à Bali en août. Des mesures ont été prises pour commencer à coopérer en échangeant des données halieutiques entre les deux régions, et les statistiques halieutiques concernant les pays d'Asie du Sud-Est figureront dans les prochains numéros du bulletin *Info-thon* de la CPS.

121. Le président rappelle les problèmes posés par l'arraisonement d'un navire de la CPS qui essayait de marquer des bonites dans les eaux indonésiennes. Il espère que le WPFCC permettra d'éviter de tels problèmes à l'avenir, et d'améliorer l'indispensable coopération entre les chercheurs des deux régions. Ce point de vue est appuyé par le représentant des Iles Salomon qui se déclare résolument favorable à la conclusion d'accords de coopération pour la recherche sur les thonidés.

122. Le coordonnateur des programmes halieutiques évoque alors la visite du centre de pêche et de la conserverie de General Santos, organisée à l'occasion du colloque. Cette visite a permis aux représentants des pays insulaires de se faire une meilleure idée de l'importance de la pêche thonière aux Philippines – pour ce qui concerne notamment l'exploitation des juvéniles – et l'incidence de celle-ci sur les stocks que partagent les deux régions. Il conclue son intervention en remerciant l'ACDI d'avoir financé la réunion par l'intermédiaire du WPFCC.

### **13. COLLOQUE SUR LES POLITIQUES DE GESTION A L'INTENTION DES CADRES DES SERVICES DES PECHES**

123. M. Keith Meecham, directeur du programme régional FAO de soutien à la pêche, qui opère depuis Suva (Fidji), présente le document WP.9 relatif aux études de gestion qu'il est prévu d'organiser à l'intention des cadres des services des pêches de la région. M. Meecham insiste sur l'intérêt que représente une formation dans ce domaine, formation dispensée au moyen de cours spécialement adaptés aux besoins des cadres des services des pêches des pays insulaires du Pacifique. Il propose d'envisager, en plus de l'ordre du jour proposé dans le document WP.9, la tenue d'une séance supplémentaire, qui pourrait se dérouler à huis clos pour permettre que certains sujets soient abordés avec plus de franchise. Il propose également qu'une autre séance soit destinée à répertorier et utiliser différents types d'information se rapportant à la gestion.

124. Le représentant du Samoa-Occidental appuie résolument le projet présenté mais souligne qu'il devrait s'adresser uniquement aux cadres supérieurs des services des pêches. Il propose d'inviter également d'autres hauts fonctionnaires responsables d'activités en rapport avec les pêches. Le représentant de Kiribati est aussi en faveur de l'adoption de ce projet, mais fait remarquer que la plupart des cadres supérieurs des services des pêches de la région ont un programme de travail très chargé, et il demande quand le colloque pourrait avoir lieu. M. Meecham lui répond que ce ne serait probablement pas avant le mois de mai.

125. Le représentant de la Polynésie française se déclare en faveur du principe d'une formation à la gestion et fait part de sa propre expérience comme organisateur de ce type de formation. La méthode qu'il employait consistait à demander à différents services de désigner des participants deux mois et demi avant le début du stage et d'utiliser cette période pour s'assurer que ceux-ci étaient pleinement préparés à la formation qu'ils allaient recevoir, en leur demandant de rédiger des documents et des communications à présenter pendant le cours. De cette façon, les stagiaires étaient préparés mentalement à la formation qu'ils allaient recevoir et avaient des idées bien claires sur les problèmes et questions qui les préoccupaient.

126. Le représentant de Niue appuie pleinement la proposition. Le représentant de Fidji fait remarquer que les cadres des services des pêches n'ont guère l'occasion de discuter de leurs problèmes communs et se félicite de toute tentative tendant à remédier à cette situation. Il propose qu'un questionnaire soit envoyé aux différents pays afin de mettre au point le meilleur programme d'enseignement possible. Le représentant de Palau souligne également l'importance de l'échange d'idées lors de réunions de responsables des pêches et appuie la proposition, tout comme le représentant des Tonga.

127. Le représentant des Samoa américaines demande si son pays pourrait avoir accès à la formation dispensée, ce qui n'est pas le cas normalement avec les projets du PNUD. M. Meecham lui répond qu'il est probable que cette activité soit menée conjointement par le PNUD et la CPS et qu'il espère donc que la participation de son pays sera possible. Le représentant des Samoa américaines apporte alors son appui à la proposition, et demande qu'on incorpore dans le programme d'enseignement un cours sur la rédaction des rapports et des descriptifs de projets.

128. Le coordonnateur des programmes halieutiques attire l'attention des participants sur le fait qu'il est relativement difficile d'obtenir un financement pour la participation des pays non indépendants aux activités de la CPS. Bien qu'il n'ait jamais été question que ces pays ne puissent bénéficier des cours organisés par la Commission, il s'avère toujours plus facile d'obtenir des crédits extrabudgétaires pour financer la participation des Etats souverains que pour financer celle des Territoires. Ce sujet n'est certes pas à l'ordre du jour de la présente conférence, mais le moment est peut-être venu de l'aborder à un plus haut niveau afin d'éliminer cette disparité en matière de financement.

129. Le représentant de Vanuatu se prononce en faveur de la proposition faite. Le représentant de Guam en fait de même et recommande que le programme d'enseignement traite des problèmes de communication ainsi que des relations et du rôle des différentes organisations prenant part au processus de décision, faisant ainsi écho à une intervention précédente du représentant du Samoa-Occidental.

130. M. Meecham remercie les différents intervenants de leur soutien et indique qu'il sera tenu compte de leurs suggestions dans le programme du cours. Il s'associe au représentant du Samoa-Occidental pour dire que le nombre de participants devra être soigneusement contrôlé, bien qu'à son avis une place puisse être faite pour des conférenciers invités, voire pour des personnes n'appartenant pas aux services des pêches et ne suivant qu'une partie du cours.

131. Devant le soutien qui est résolument accordé à cette proposition, les participants adoptent la recommandation suivante :

#### **Recommandation n° 10**

Compte tenu de l'évolution dynamique des services des pêches de la région, les participants estiment que bon nombre de cadres de ces services pourraient profiter d'un concours en matière de gestion. Les participants **recommandent** donc qu'un colloque sur la gestion soit organisé à l'intention de ces agents. Ce colloque, qui serait précédé d'un travail destiné à définir les besoins et problèmes particuliers, comporterait à la fois des cours magistraux et des séances permettant aux participants de partager leur vécu.

#### **14. BESOINS ET PRIORITES DE LA REGION EN MATIERE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TECHNIQUES UTILISEES DANS LES FILIERES EN AVAL DE LA PECHE : ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE**

132. M. Hugh Walton, de l'institut des ressources marines de l'USP, présente ce point de l'ordre du jour. Il retrace l'historique d'une proposition visant à la création d'un centre régional de recherche et de formation pour la valorisation des produits de la pêche. Une enquête par questionnaire a été effectuée auprès des participants à la conférence, qui y ont répondu en tant que représentants de leurs pays respectifs, afin de déterminer quels étaient les besoins et les souhaits des pays membres dans ce domaine. M. Walton présente alors M. John Clift, professeur à l'université Victoria de Wellington, qui, tout en procédant à la révision du programme de formation de l'IMR, est celui qui s'est occupé au premier chef de l'établissement du questionnaire et de la mise en oeuvre de l'enquête.

133. Présentant les résultats de l'enquête, M. Clift fait remarquer que le questionnaire a permis de recenser les idées et opinions sur le projet, et a servi de base à des entretiens structurés avec les participants. Il résume les résultats de l'enquête en présentant plusieurs données statistiques sur le niveau d'intérêt des pays concernant différents aspects de la technologie des filières en aval de la pêche. Les points suivants sont à souligner : on s'intéresse beaucoup au développement des filières à terre dans la région, comme l'attestent les 28 projets achevés ou en cours (dont 19 concernent la recherche appliquée), et les 19 autres

actions envisagées (dont 15 axées sur la recherche); les pays estiment avoir grand besoin d'une assistance et d'un soutien extérieurs pour toutes sortes d'activités liées à la valorisation des produits de la pêche, et notamment pour la préparation de nouveaux produits, la commercialisation, le contrôle de la qualité, etc.; bien qu'actuellement les pays aient indifféremment recours aux possibilités de formation existant aux niveaux national et régional, ils préfèrent les actions de formation organisées à l'échelon de chaque pays. La conclusion générale qui ressort de cette enquête est que les pays sont tout à fait partisans de la création d'un centre régional de formation et de recherche pour la valorisation des produits de la pêche.

134. Le représentant de la Nouvelle-Zélande rappelle que ce besoin avait déjà été exprimé lors de la conférence de l'année dernière et se demande si cette enquête apporte des éléments nouveaux quant à la façon d'y répondre. Il se demande notamment si la création d'un centre régional à l'IMR est considérée par les participants comme la meilleure formule, compte tenu de ce que le questionnaire semble supposer ou suggérer. M. Walton lui répond que l'idée d'un centre régional installé à l'IMR et co-géré a été examinée par l'USP et la CPS comme l'une des formules possibles, vu qu'aucune de ces organisations ne se sentait à même de créer un tel centre de façon indépendante et que cette approche leur paraissait à toutes deux réaliste. Il fait en outre remarquer qu'il y a au moins un bailleur de fonds qui s'est dit prêt à envisager le financement d'un tel projet.

135. Le président demande si le spécialiste CPS de la manutention et du traitement du poisson sera affecté à Suva au titre de ce projet. Il estime en effet que ce serait dommageable au fonctionnement intégré de l'ensemble du programme sur les pêches côtières de la Commission. Le coordonnateur des programmes halieutiques partage ce point de vue et précise que cela n'est pas envisagé pour le moment, mais qu'il sera nécessaire que le spécialiste travaille dans le centre en question pendant des périodes prolongées. M. Clift fait remarquer que l'enquête a fait ressortir l'importance du projet CPS de manutention et de traitement du poisson en tant que service consultatif et que, de ce fait, il ne serait peut-être pas souhaitable que le spécialiste se voit confier de nombreuses autres responsabilités dans le cadre de l'établissement envisagé. M. Walton ajoute, pour sa part, que la mise en place du centre implique que le projet bénéficie de l'affectation de ressources supplémentaires, aussi bien humaines que matérielles.

136. Le représentant de la Nouvelle-Zélande rappelle qu'il estime que la situation n'a guère évolué depuis l'an passé. L'idée est bonne mais il n'y a pas de perspective claire quant à la prochaine mesure à prendre pour faire avancer les choses. Le représentant de Fidji estime qu'il est nécessaire de disposer d'un centre de valorisation des produits de la pêche. Le représentant du Samoa-Occidental signale qu'il s'agit d'un grand projet appelant un financement important. Des réserves ont été exprimées par le passé quant à son bien-fondé, aussi est-il nécessaire de l'examiner de très près avant de l'approuver ici. Le représentant des Tonga estime qu'il convient de réviser la proposition avant de la soumettre à examen et approbation. Le représentant des Etats fédérés de Micronésie reconnaît qu'il lui faudrait avoir une idée plus claire de ce qui est proposé exactement avant d'y apporter son soutien. Le représentant de Kiribati fait savoir que, dans son pays, plusieurs projets de développement ont été retardés dans l'attente de la création de ce centre, et il exprime sa déception devant le retard qui a été pris.

137. A la demande du coordonnateur des programmes halieutiques, le spécialiste de la manutention et du traitement du poisson, M. Steve Roberts, rend sommairement compte des entretiens qui ont eu lieu entre la CPS et l'USP depuis la conférence de l'an dernier et fait le point sur les progrès accomplis dans la conception de ce projet. Des possibilités de formation doivent être offertes à plusieurs niveaux. Il convient que les étudiants préparant un diplôme d'halieutique générale ou de pêche tropicale soient davantage confrontés aux sujets qui correspondent aux activités des filières à terre. Il y aurait également lieu d'accueillir quelques étudiants du premier et du deuxième cycles universitaires, et d'organiser des stages et programmes de formation accélérée dans des buts bien précis. Il faudrait aussi disposer d'installations permettant d'offrir un service de "dépannage" pour effectuer rapidement toute une série d'opérations de contrôle de qualité ou d'analyse. Enfin, il conviendra d'avoir accès à un service où les nouveaux produits nouvellement mis au point pourront être soumis à des essais, tels que ceux décrits lors du colloque du jour précédent, si l'on veut progresser dans cet important domaine.

138. Le centre qu'il est proposé de créer devra disposer de congélateurs et de machines à fabriquer la glace, de matériel de traitement pour le fumage et le séchage du poisson ainsi que d'un ou deux laboratoires pour la mise au point de produits. Des installations d'analyse chimique ne sont pas envisagées dans la mesure où ce travail peut être organisé par l'Institut des ressources naturelles. La mise en place de ce centre coûtera

probablement près de 250 000 dollars E.-U. et nécessitera donc un important engagement de fonds. Le centre répondra aux besoins des pays à différents niveaux et viendra renforcer les moyens pédagogiques dont dispose l'IMR pour ses programmes de formation.

139. M. Walton présente ses excuses pour ne pas avoir soumis de dossier sur ce sujet, mais fait remarquer que deux documents ont été présentés l'an dernier, et qu'il était nécessaire de disposer des résultats de l'enquête préalablement au débat de cette année. Il fait également part des difficultés qu'il rencontre à l'IMR pour assurer un enseignement sur la valorisation des produits de la pêche en l'absence des moyens élémentaires dont il est question ici.

140. La représentante de l'Australie remarque que la proposition a beaucoup évolué depuis l'année dernière. L'orientation étant nouvelle, elle estime que ce projet doit faire l'objet d'un examen plus poussé et s'appuyer sur une documentation plus complète avant d'être approuvé. Plusieurs intervenants reprennent cette idée, le représentant de la Nouvelle-Zélande estimant pour sa part qu'une documentation détaillée, comme celle qui a été présentée à propos du projet de pêche expérimentale à la senne, serait nécessaire pour traiter d'un sujet aussi complexe. Le représentant de la Polynésie française, faisant remarquer que de nombreuses entreprises privées travaillent à la mise au point de nouveaux produits, avec à leur disposition des moyens bien plus importants, demande des éclaircissements quant à l'objet exact de ce centre.

141. La recommandation suivante est alors adoptée :

#### **Recommandation n° 11**

Après avoir examiné les résultats d'une enquête sur les besoins de la région dans le domaine des activités situées en aval de la pêche (enquête conduite hors plénière), les participants **recommandent** qu'un rapport complet soit déposé sur cette question lors de la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches. Le rapport présentera un descriptif de projet détaillé en vue de la mise en place d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche et devra définir clairement les avantages que les pays pourront retirer de cette réalisation. Compte tenu de la lourde charge de travail des agents qui, au sein de la CPS et de l'IMR, sont compétents en la matière, il est reconnu que du personnel supplémentaire sera nécessaire pour réaliser sans retard le travail envisagé.

### **15. COMPTE-RENDU DES PROGRAMMES DE PECHE EXPERIMENTALE RECEMMENT MIS EN OEUVRE EN NOUVELLE-CALEDONIE**

#### **i) Résultats des essais de pêche aux casiers**

142. M. Aymeric Desurmont, du service des pêches de la Nouvelle-Calédonie, fait une communication sur la base du document d'information 18. Il s'agit des résultats d'essais de pêche utilisant des casiers de différents types, à différentes profondeurs et dans diverses conditions de pêche. Certaines idées bien établies concernant les casiers à poissons se sont révélées fausses pour ce qui est de la Nouvelle-Calédonie. On a pu noter, en particulier, que le casier à goulottes coudées des Antilles, très utilisé, généralement considéré comme plus efficace, a en fait donné des prises de 50% inférieures à celles des casiers à goulottes droites. Les pertes de matériel ont été largement réduites en montant chaque casier avec sa propre ligne de mouillage.

143. Plusieurs questions d'ordre technique sont posées à M. Desurmont qui est ainsi amené à faire les observations suivantes :

- on a trouvé des prédateurs dans les casiers mais cela n'a causé ni problème majeur ni diminution des taux de prises aux profondeurs comprises entre 100 et 200 m.;
- à la suite d'essais de pêche d'appâts aux casiers effectués par la CPS à Niue, certains casiers ont été posés en les suspendant à des DCP, mais sans succès;
- il faudra continuer à faire des essais concernant les appâts. L'accent devra être mis sur la réduction de la quantité d'appâts que nécessitent les casiers, dans la mesure où les appâts constituent un important investissement dans ce type de pêche;

- les effets dommageables que pourraient avoir sur les poissons les courants galvaniques produits par des casiers en acier non anodisé n'ont pas été étudiés au cours de ces essais.

## ii) Pêche de *Beryx* à la palangre sur les monts sous-marins

144. M. Régis Etaix-Bonnin, du service des pêches de Nouvelle-Calédonie, présente les résultats des essais de pêche à la palangre profonde sur les monts sous-marins situés dans la ZEE de son Territoire. Il explique la façon dont les lignes (deux par jour, munies de 4 000 hameçons chacune) sont garnies d'appâts (calmars), posées tôt chaque matin (à trois heures), laissées dans l'eau pendant trois heures, remontées à l'aide d'un treuil (deux heures), et comment les prises (*Beryx splendens* à 80%) sont traitées et saumurées afin d'en préserver la couleur. Ces prises, généralement de 2 à 2,5 tonnes par jour, sont pour la plupart congelées et expédiées au Japon par la société franco-japonaise qui exploite le navire. Une petite partie de la prise est vendue, fraîche, sur place. On ne sait pas encore comment le marché local va réagir devant cette espèce jusqu'alors inconnue ni si celle-ci va entrer en concurrence avec les vivaneaux de grand fond capturés par les pêcheurs locaux.

145. M. Mike McCoy, du Samoa-Occidental, fait remarquer que les monts sous-marins récemment découverts dans les zones économiques de nombreux pays insulaires du Pacifique et apparemment trop profonds pour accueillir des populations de vivaneaux rouges, pourraient fort bien abriter des stocks de *Beryx*, comme en Nouvelle-Calédonie. Cette expérience devrait donc intéresser beaucoup d'autres pays, bien que le coût de l'engin de pêche puisse se révéler parfois prohibitif.

146. Répondant à plusieurs questions de M. McCoy, M. Etaix-Bonnin indique que *Beryx* semble être très demandé au Japon, mais précise qu'il ne dispose d'aucun chiffre pour étayer son affirmation. Par ailleurs, il explique que la pose de la palangre se fait de façon entièrement manuelle. M. Bernard Viu, lui aussi du service des pêches de Nouvelle-Calédonie, ajoute que, dans la mesure où le bateau n'est exploité que depuis quatre mois, il est difficile de se faire une idée précise de la demande actuelle sur le marché japonais.

## 16. JOURNEES D'ETUDE NMFS-UNIVERSITE D'HAWAII SUR L'EVALUATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DES ZONES TROPICALES

147. M. Jeff Polovina, du service américain des pêches maritimes (NMFS) à Honolulu, explique qu'il s'agit d'un stage qui s'est tenu récemment à l'intention des chercheurs des pays insulaires du Pacifique et au cours duquel les participants ont présenté et analysé des données nationales sur les prises, l'effort et la situation biologique en ce qui concerne les vivaneaux et les mérus. Les instructeurs et les stagiaires ont examiné ensemble les différents jeux de données ainsi disponibles. Chaque participant a pu rédiger un rapport sur l'état et les possibilités d'exploitation du stock dans son pays. Il est à espérer que ce rapport pourra être examiné et débattu sur place.

148. M. Polovina indique que le stage a permis d'effectuer des estimations du rapport biomasse/habitat pour 18 zones géographiques du Pacifique. Grâce à toute une série de méthodes, on a pu estimer que le rendement maximal soutenable était compris entre 10 et 30% du stock permanent initial. S'agissant des Tonga et de Fidji, il est apparu que le niveau d'exploitation actuel était supérieur à l'estimation obtenue, ce qui indique une surexploitation du stock et laisse présager une chute des taux de prise à l'avenir. Les données morphométriques, que l'on pensait utiles à l'estimation des taux de mortalité, n'ont pas tenu leurs promesses par suite du caractère sélectif des engins utilisés sur la taille des poissons.

149. En conclusion, M. Polovina déclare que le deuxième volet des recherches sur les populations de lutjanidés démersaux est maintenant clos. Le premier volet était consacré au recensement de la ressource, dans le cadre de programmes tels que le projet CPS de développement de la pêche au demi-large, aux premières tentatives d'exploitation et aux premiers essais de collecte de données de base sur les taux de prise. Le troisième sera probablement axé sur la collecte des données qui permettront l'établissement de bonnes séries chronologiques pendant, disons, les cinq prochaines années, ce qui devrait aider à mieux comprendre la façon dont ces populations réagissent à la pêche lorsque le stock initial a été suffisamment exploité pour atteindre un point d'équilibre.

150. En réponse aux questions qui lui sont posées, M. Polovina présente de façon plus détaillée les difficultés qu'il y a à utiliser les données sur les fréquences de taille pour l'évaluation de la mortalité due à la pêche. Selon lui, la collecte d'un nombre limité de ce genre de données sert à établir une description élémentaire de la population. L'utilisation des données sur la prise par unité d'effort (PUE) pour arriver à des données composites sur les fréquences de taille se révèle peu pratique dans le cas de cette pêche car il est difficile d'exploiter certaines tranches bathymétriques de façon constante tout au long de la campagne. Dans le cas des stocks de vivaneaux, il est en général dangereux d'utiliser des modèles de population basés sur des paramètres tirés de données morphométriques. S'agissant de Vanuatu, M. Polovina estime qu'en s'employant à collecter des données plus précises sur la PUE, plutôt que des données morphométriques, on pourrait établir des modèles de population plus fiables. A l'avenir, il se peut que les données recueillies sur les fréquences de taille soient plus utiles qu'actuellement, mais elles devront être pleinement représentatives de la véritable structure par taille de la population, ce qui pose un problème majeur dans le cas des stocks de vivaneaux.

151. Répondant à d'autres questions, M. Polovina indique que les vivaneaux juvéniles font l'objet de nouvelles recherches à Hawaï. De petits individus ont été récemment capturés sur des fonds sablonneux, tout à fait différents du biotope à relief marqué où se trouvent les adultes; aussi une étude plus poussée de la distribution et du comportement de ces jeunes individus devrait-elle permettre une meilleure connaissance de la biologie de l'espèce dans son ensemble.

152. Plusieurs participants adressent leurs remerciements au NMFS, à l'USAID et à M. Polovina pour avoir organisé ce stage. Le représentant du Samoa-Occidental remercie tout particulièrement le NMFS de l'assistance permanente qui est fournie à son pays dans le cadre de son projet d'évaluation de la ressource démersale. A son tour, M. Polovina remercie les pays ayant envoyé des stagiaires, qui ont dû travailler de longues heures pour mener à bien les tâches qui leur étaient assignées. Il conclut en se réjouissant de l'efficacité de la formule choisie et en espérant qu'une approche analytique du même type pourra être employée pour déterminer l'état d'autres ressources halieutiques de la région.

## **17. RAPPORTS PRESENTES PAR LES AUTRES ORGANISATIONS**

### **i) Agence des pêches du Forum (FFA)**

153. M. Andrew Wright, coordonnateur de la recherche à l'Agence des pêches du Forum, fait un bref compte-rendu des activités de son organisation pour l'année écoulée. Des problèmes dus à un manque de personnel ont quelque peu perturbé la mise en oeuvre du programme de travail, mais ceux-ci seront bientôt résolus. Le spécialiste du développement des pêches continue à assurer, par interim, la coordination du programme de gestion des ressources océaniques à l'Université du Pacifique Sud. Il devrait prochainement être pourvu au poste de coordonnateur, ce qui permettra au spécialiste du développement des pêches de reprendre ses fonctions habituelles à Honiara. Des nominations sont intervenues depuis peu, ou interviendront prochainement, aux postes de directeur des finances, de chargé de l'information et de chargé des projets informatiques.

154. La FFA a participé à des négociations avec les pays pratiquant la pêche hauturière, au cours desquelles il a été question des droits d'accès aux eaux de la région pour l'exploitation des ressources thonières. Il est par ailleurs prévu pour septembre une grande conférence destinée à faire le point sur les dix ans d'activité de la FFA. L'Agence continue à améliorer les services informatiques qu'elle fournit aux pays de la région et participe à la deuxième phase d'un programme, financé par l'USAID, qui permet d'offrir du matériel et une formation à l'informatique dans le cadre de projets halieutiques mis en oeuvre dans la région.

### **ii) Institute of Marine Resources – IMR (Institut des ressources marines), Université du Pacifique Sud**

155. M. Hugh Walton présente le document de travail WP.10 qui traite des activités de l'IMR. L'institut a récemment fait réaliser une évaluation des actions de formation qu'il conduit depuis dix ans. Cet examen, le premier du genre, a été effectué par M. John Clift et a fait l'objet d'un rapport final qui sera présenté devant le comité de coordination des affaires marines (Marine Affairs Co-ordinating Committee).



156. L'IMR a récemment pris livraison d'un nouveau bateau-école financé par l'USAID, le CIEO fournissant pour sa part un soutien important, notamment sous la forme de matériels didactiques. Au nom de son institut M. Walton remercie ces deux organisations.

157. Le poste de directeur de l'IMR est toujours vacant, mais une nomination devrait bientôt intervenir. Un nouveau chargé de recherche et de cours a été nommé (grâce au financement du CIEO) ainsi qu'un technicien de recherche et un chargé de l'information qui collaboreront aux travaux menés au titre du SIRMIP. Un géologue français a été détaché auprès de l'institut pour une année. Le poste de spécialiste de la formation halieutique fait actuellement l'objet d'un nouveau recrutement puisque M. Walton a démissionné.

158. La station de recherche de Dravuni sur l'île de Kadavu a été rénovée et devrait être utilisée cette année aussi bien par des groupes de chercheurs étrangers que dans le cadre des projets de l'USP. Les étudiants en halieutique ont dorénavant accès à de nouveaux enseignements facultatifs, comme les cours du soir en informatique, la préparation au certificat de plongée (PADI) et les travaux pratiques de pêche. Des programmes de formation ont été mis en oeuvre avec la collaboration de la CPS et de la FFA, l'IMR fournissant généralement les moyens pédagogiques et le soutien administratif.

159. M. Walton revient brièvement à la proposition de création d'un centre de recherche et de formation pour la valorisation des produits de la pêche, déjà examinée au titre du point 12 de l'ordre du jour, et répète que, à son avis, ce centre est nécessaire à l'efficacité de l'enseignement dispensé par l'IMR. Etant pragmatique, il espère que ce projet ne deviendra pas exagérément compliqué et que sa mise en oeuvre ne sera pas trop retardée. Intervenant sur ce dernier point, le représentant du Samoa-Occidental reconnaît que la région a besoin d'une structure de soutien aux activités en aval de la pêche, mais n'est pas pleinement convaincu que la création de ce centre à l'IMR soit la meilleure façon d'y répondre. Le président rappelle aux participants qu'il s'agit à ce stade de permettre aux différentes organisations de faire le compte-rendu de leurs activités et déclare ne pas souhaiter voir rouvrir le débat sur ce point.

160. M. Walton fait également remarquer que le déplacement de l'unité de recherche de l'IMR à Honiara, un projet dont on a beaucoup parlé, dépend entièrement de la disponibilité de crédits extrabudgétaires, un calendrier étant difficile à établir pour une telle opération avant de lui trouver une source de financement.

161. L'USP est en négociation avec le secrétariat général du Forum afin que celui-ci l'aide à trouver un consultant en vue de mettre au point des propositions de financement à présenter à la CE au titre de Lomé III.

162. Le représentant de Palau remercie l'IMR d'avoir accueilli cette année trois ressortissants de son pays.

### iii) ORSTOM

163. M. René Grandperrin présente brièvement les domaines dans lesquels l'ORSTOM mène actuellement des recherches :

- en Nouvelle-Calédonie – trocas, bèches de mer, crabes de palétuviers, et appâts vivants;
- en Polynésie française – huîtres perlières, poissons des récifs et des lagons;
- à Vanuatu – poissons démersaux, mangroves et DCP.

164. M. Bertrand Richer de Forges complète la communication de l'ORSTOM en projetant une série de diapositives prises au moyen d'un petit submersible utilisé par son institut à des fins de recherche.

165. En réponse aux questions qui lui sont posées, M. Richer de Forges fait remarquer que les chercheurs ont été surpris par la pénétration sous-marine de la lumière du jour. Malgré une diminution naturelle de son intensité en fonction de la profondeur, la lumière est encore détectable par l'oeil humain au delà de 500 mètres, et l'on peut supposer qu'elle l'est par des organismes marins vivant en eau encore plus profonde. Il fait remarquer qu'on peut souvent observer de riches ensembles fauniques au-dessous des surplombs, là où l'intensité lumineuse est moindre.

#### iv) Centre d'aquaculture côtière de l'ICLARM (Coastal Aquaculture Centre)

166. M. Mark Jervis, du centre d'aquaculture côtière, présente le document d'information IP.16. Il mentionne les réalisations de l'année écoulée en matière d'infrastructure : construction de logements pour les chercheurs résidents et les chercheurs invités, création d'un centre pour le traitement du poisson et la mise au point de nouveaux produits, mise en place de nouveaux bassins aquacoles et d'installations pour la production d'organismes trophiques, et extension des laboratoires. Une nurserie océanique a par ailleurs été construite sur le platier récifal peu profond qui avoisine le centre.

167. On a grossi le stock de bécards reproducteurs et bon nombre d'entre eux ont pondu plusieurs fois, cette ponte étant souvent provoquée. L'élevage intensif et extensif des larves a permis d'obtenir des résultats positifs. De bons taux de survie ont été obtenus en utilisant des produits alimentaires manufacturés plutôt que des algues naturelles.

168. Les essais d'élevage en océan ont donné de bons résultats, grâce notamment à un nouveau modèle de cage qui est peu coûteux, facile à nettoyer et dont on peut aisément retirer les prédateurs. De tels essais ont également été effectués dans 13 centres de culture implantés dans des villages et gérés localement.

169. Les expériences d'élevage de juvéniles restent problématiques, des résultats imprévisibles étant enregistrés dans des conditions apparemment identiques. L'interaction entre les effets des agents pathogènes, des algues concurrentes, de la concurrence entre bécards et d'autres phénomènes liés à la densité, n'est pas encore totalement connue; beaucoup de recherches restent à effectuer dans ce domaine. Avec la mise au point de produits nouveaux, ce sera là la principale activité du centre aquacole dans l'avenir immédiat.

#### v) Programme régional FAO/PNUD de soutien de la pêche

170. M. Keith Meecham, directeur du programme régional FAO/PNUD de soutien de la pêche, fait savoir que l'avenir de ce programme a été examiné au siège du PNUD, à New York. Il a été décidé que, sous sa forme actuelle, ce programme de caractère général devrait prendre fin, comme prévu, en 1991. D'ici là, le budget devrait être réduit d'au moins 800 000 dollars E.-U. par an. Cette décision n'est pas motivée par des considérations budgétaires, mais par le souhait qu'a le PNUD de mettre en place des projets ayant des objectifs précis. En fait, le PNUD, qui est dans une situation financière forte, souhaite être saisi de demandes concernant le lancement de projets dans la région. Pour ce qui est du programme régional de soutien à la pêche, le financement pourra se poursuivre si des objectifs précis sont définis.

171. Deux possibilités existent : soit entériner la décision du PNUD et accepter que le programme se termine en 1991; soit, si c'est le souhait des participants, se prononcer pour la poursuite du programme, mais sous la forme d'un ensemble de projets à objectifs bien définis. Pour faciliter le débat, M. Meecham donne 14 exemples de types de projets que le PNUD serait disposé à examiner. On en trouve la liste dans le document d'information IP.20.

172. Plusieurs délégués, dont ceux de Kiribati, Guam, Palau, Niue et la Nouvelle-Zélande, se félicitent du soutien qui a été fourni et de la qualité du travail qui a été accompli au titre du programme, et donne des exemples des projets halieutiques qui ont bénéficié de l'action conduite. De l'avis général, le programme régional de soutien de la pêche a permis d'apporter un appui efficace et diversifié à nombreux travaux de la plus grande utilité. Le représentant de la Nouvelle-Zélande demande à M. Meecham de dire si les activités actuelles pourraient être reformulées afin de mieux les cibler. Il lui demande également d'indiquer celles des activités qui, ne pouvant être ainsi reformulées, risquent de perdre le soutien actuellement accordé.

173. M. Meecham expose la manière dont il essaie actuellement de restructurer son budget afin de tenir compte des réductions escomptées et de continuer à financer certaines actions qui sont généralement très appréciées, telles que les bourses de formation de courte durée et les services-conseils assurés par le personnel rattaché au projet. D'autres services, comme les missions d'experts-conseils, subiront des réductions plus importantes à cause de leur coût.

174. En réponse à une question du représentant de l'Australie, M. Meecham précise que le choix des projets précis à mettre en oeuvre fera l'objet d'une concertation entre les pays insulaires et les services de la FAO. En outre, il fait remarquer qu'en plus des projets régionaux, des projets multinationaux pourraient être envisagés au titre desquels des activités connexes, mais non identiques, pourraient être menées dans plusieurs pays.

175. Le représentant du Samoa-Occidental regrette la raideur dont fait preuve le PNUD pour répondre aux souhaits exprimés par les pays insulaires du Pacifique. Il ne croit pas, toutefois, que la partie soit perdue et propose que les pays insulaires soulèvent de nouveau cette question au niveau diplomatique, avec peut-être plus de vigueur qu'auparavant. Il fait aussi remarquer que la réunion ministérielle qui doit se tenir à l'occasion de la conférence du dixième anniversaire de la FFA pourrait être le lieu où soulever cette question à un haut niveau, et demande à tous les participants de veiller à ce que le délégué de leur pays pour les questions politiques soit pleinement informé de cette question au préalable. S'associant aux dernières observations du représentant du Samoa-Occidental, le président met un terme aux débats sur ce point.

176. Avant que l'on passe à la communication suivante, le représentant de la Polynésie française fait remarquer que par suite d'une erreur d'organisation la version française des recommandations déjà formulées par la conférence n'a pas été distribuée en même temps que la version anglaise, et il exprime à cet égard le vif mécontentement de sa délégation. Le coordonnateur des programmes halieutiques s'excuse de cette erreur et assure le représentant de la Polynésie française que cela ne signifie nullement que le secrétariat général privilégie l'établissement des documents dans une langue plutôt que dans l'autre.

#### **vi) FAO : Programme régional océanien de développement de l'aquaculture (PRODA)**

177. M. Roberto Foscarini présente un résumé des travaux menés au titre du PRODA, en se basant sur le document d'information IP.19. Selon lui, il existe dans la région un intérêt croissant pour la culture d'invertébrés marins tropicaux utilisés pour le réensemencement ou le pacage des récifs, et le PRODA a parrainé de nombreuses activités dans ce domaine. Parmi celles-ci figurent des évaluations de stocks, des programmes de formation, des voyages d'étude, des études de faisabilité concernant la mise en place d'écloseries et d'installations pour la production de juvéniles ainsi que la traduction de matériels techniques de japonais en anglais.

178. On prévoit pour l'avenir d'autres études du même genre. M. Foscarini indique que ce programme se caractérise par sa souplesse et se dit prêt à accueillir toute suggestion et recommandation que pourraient formuler les participants quant aux travaux à venir. Il met par ailleurs l'accent sur le fait que, bien que partageant les mêmes locaux, le PRODA et le programme régional de soutien de la pêche ne doivent pas être confondus car il s'agit de projets distincts ayant des sources de financement, une durée et des objectifs différents. Plusieurs délégations dont celles des Tonga, de Kiribati, du Samoa-Occidental, de Fidji et de Tuvalu remercient le représentant du PRODA du financement déjà accordé cette année à des missions d'assistance technique.

179. Le représentant de la Polynésie française fait remarquer que le document présenté par le PRODA mentionne, entre autres, une activité concernant la culture des huîtres perlières. Il propose que le PRODA soit invité à participer activement aux travaux du groupe de spécialistes qu'il est prévu de constituer au titre du point 10 de l'ordre du jour. Le président fait remarquer que le PRODA apporte déjà une aide aux Iles Cook dans ce domaine et M. Foscarini confirme que ses services seraient tout à fait disposés à collaborer avec les pays membres et les organisations régionales.

#### **vii) Australian Centre for International Agricultural Research – ACIAR (Centre australien pour la recherche agronomique internationale)**

180. La représentante de l'Australie fait une brève déclaration au nom de l'ACIAR. Elle rappelle que l'ACIAR a préparé un rapport sur les bénéitiers à la suite d'un colloque qui s'est tenu en Australie en 1988. Elle ajoute qu'un colloque sur la biologie des populations de poissons-appâts pour la pêche thonière se tiendra d'ici à la fin de l'année 1989.

**viii) Centre international d'exploitation des océans (CIEO)/Agence canadienne pour le développement international (ACDI)**

181. M. Phil Saunders prend la parole en qualité de représentant régional pour le projet intitulé : Projet d'exploitation des océans Canada/Pacifique Sud. Ce projet est conduit depuis Suva et est financé par le CIEO et l'ACDI. M. Sanders énumère alors les activités halieutiques que ces deux organismes canadiens financent et conduisent dans la région : plusieurs postes à la FFA; SIRMIP; certaines actions de l'USP; plusieurs programmes de formation, dont les cours CPS/FFA d'informatique, le programme CPS de formation aux techniques de vulgarisation et les films vidéo sur la manutention et le traitement du poisson réalisés par la CPS; une conférence prochainement organisée à l'occasion du dixième anniversaire de la FFA; et plusieurs autres projets, de caractère régional pour la plupart. Pour l'avenir il est prévu d'apporter un soutien au programme CPS en faveur des femmes et au Programme régional océanien de l'environnement.

182. Plusieurs délégations, dont celles de Palau, des Etats fédérés de Micronésie, de Vanuatu, du Samoa-Occidental, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Iles Cook, ainsi que le coordonnateur des programmes halieutiques de la CPS, remercient le CIEO et l'ACDI du soutien accordé aux actions bilatérales et régionales en faveur du développement des pêches.

**ix) United States Agency for International Development – USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international)**

183. M. Elisala Pita fait une brève déclaration au nom de l'USAID qui, ces quatre dernières années, s'est employée à combler des lacunes, notamment en finançant de petits projets et en versant des subventions pour soutenir les activités halieutiques mises en oeuvre dans dix pays insulaires du Pacifique, ainsi que par des organisations et des universités de la région. Au cours de cette période, l'agence a réorienté ses interventions afin de s'adapter aux nouveaux besoins des pays en matière halieutique.

184. Pour les cinq prochaines années, l'aide au développement fournie par l'USAID permettra essentiellement de mettre en oeuvre un nouveau programme d'exploitation des ressources marines en Océanie, qui se composera de cinq projets halieutiques différents dans cinq pays de la région. Une sixième composante, de caractère régional, aura pour objet de favoriser une application plus large des techniques et des stratégies mises en oeuvre dans le cadre des cinq projets. Ce dernier volet pourra bénéficier indirectement aux pays qui ne participent pas officiellement au programme ainsi qu'aux organisations régionales à vocation halieutique, comme la FFA et la CPS.

185. Plusieurs délégations, dont celles du Samoa-Occidental et des Iles Cook, remercient l'USAID du soutien apporté à leurs pays en matière de développement de la pêche.

**18. QUESTIONS DIVERSES**

186. Le représentant de la Nouvelle-Zélande fait état d'une nouvelle pêcherie de chinchards qui se développe dans le Pacifique Sud entre la Nouvelle-Zélande et l'Amérique du Sud; elle représente environ 13 000 tonnes de poissons et pourrait offrir de nouvelles possibilités de développement à la Polynésie française et aux autres pays situés dans cette zone. Le représentant de la Polynésie française remercie M. Murray de cette nouvelle qui sera la bienvenue dans son pays.

**19. ADOPTION DU RAPPORT**

187. Les participants lisent et corrigent le projet de rapport. Le représentant de Guam en propose l'adoption. Le représentant du Royaume-Uni appuie cette proposition.

188. Le représentant du Samoa-Occidental remercie le représentant des Iles Cook et se réjouit de la façon dont il a conduit les travaux. Il remercie également tous ceux qui ont participé à la conférence et leur demande de bien vouloir le pardonner s'il a dit quoi que ce soit qui ait pu susciter désaccord ou mécontentement.

189. Le coordonnateur des programmes halieutiques remercie les membres du bureau de la conférence ainsi que tous les participants qui ont beaucoup travaillé pour assurer le succès de cette manifestation.

190. Le président adresse ses remerciements aux représentants de tous les pays membres pour leur participation ainsi qu'aux traducteurs, aux interprètes et à leurs secrétaires pour le travail qu'ils ont accompli. Il remercie également le vice-président et le comité de rédaction, le personnel du secrétariat, celui de l'imprimerie, le technicien et la responsable des voyages, ainsi que tous ceux qui ont préparé nourriture et rafraîchissements pendant toute cette semaine. Il déclare alors la conférence close.

#### IV. RESUME DES RECOMMANDATIONS

##### **RAPPORT DE LA DEUXIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RECHERCHES CONSACREES AU GERMON DU SUD**

###### **Recommandation n° 1**

Compte tenu de l'utilité des données réunies dans le cadre du programme d'observation de la pêche au germon du sud et en l'absence de toute autre source d'information en la matière, les participants **recommandent** la poursuite de ce programme au cours de la campagne de 1989-1990.

##### **EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS DE LA CPS**

###### **Recommandation n° 2**

Bien que se réjouissant de la large participation des PPPH à la dernière réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, les participants se déclarent déçus de l'absence de la République de Corée et **recommandent** que les pays membres et le secrétariat général de la CPS continuent à mettre tout en oeuvre pour inciter ce pays à prendre part aux prochaines réunions du comité.

###### **Recommandation n° 3**

Les participants approuvent la liste de mesures établie par le comité permanent sur les thonidés et marlins. Estimant que la constitution d'une base de données scientifiques, régionale et commune, sur la pêche thonière permettra d'améliorer notablement l'étude et l'évaluation de cette pêche dans la région, ils **recommandent vivement** de mettre en oeuvre dès que possible la mesure n° 14 qui figure dans le rapport de la réunion du comité permanent et qui préconise la mise en place de cette base de données.

###### **Recommandation n° 4**

Afin que les travaux du comité permanent sur les thonidés et marlins viennent valoriser encore davantage le rôle consultatif que ce comité joue auprès de la conférence technique, les participants **recommandent** que les prochains rapports préparés par cet organe présentent une liste de recommandations précises, dont la conférence technique et les instances supérieures pourront se saisir. Ces recommandations viendront s'ajouter aux mesures prises directement par le comité permanent.

##### **LA PERLICULTURE : POSSIBILITES DE COOPERATION EN MATIERE DE RECHERCHE, DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT ENTRE LES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE**

###### **Recommandation n° 5**

Tout en reconnaissant les contraintes inhérentes à la protection du secret commercial dans l'industrie perlière, les participants constatent que la création de stations locales de perliculture suscite un intérêt au niveau de la région et **recommandent** que la CPS constitue un réseau de spécialistes de ces questions. En mettant ce réseau en place, il conviendrait que la CPS :

- i) se serve des réponses données au questionnaire qui a été diffusé en 1988 en vue de la constitution de réseaux de spécialistes, pour informer tous les pays membres et organismes intéressés, des noms, organisations de tutelle et spécialisations/domaines de travail des experts inscrits au registre;
- ii) prépare une documentation à partir des observations et communications présentées lors du colloque de 1988 sur les ressources halieutiques côtières, actualise cette documentation en la complétant des dernières informations sur les activités perlicoles conduites dans le monde et diffuse le recueil ainsi constitué auprès des gouvernements membres;

- iii) en coopération avec les gouvernements des pays de la région et les organismes intéressés (FFA, PRODA, ICLARM, etc.), continue à rechercher activement et à diffuser des informations similaires à l'avenir en accordant une attention particulière aux aspects de la commercialisation.

## **FORMATION A LA MANIPULATION ET AU TRAITEMENT DU POISSON**

### **i) Mission d'étude dans des établissements latino-américains de traitement du poisson**

#### **Recommandation n° 6**

Lors de la conférence organisée en 1988 à Lima (Pérou) sur les transferts de technologie entre les pays latino-américains et les Etats insulaires du Pacifique, les participants ont approuvé une proposition visant à organiser de tels transferts, notamment pour ce qui concerne les activités en aval de la pêche. Il a alors été proposé que le spécialiste CPS de la manutention et du traitement du poisson effectue une mission d'étude dans les instituts de technologie halieutique des pays latino-américains riverains du Pacifique. Après avoir examiné cette question, les participants **recommandent** que la mission d'étude soit organisée comme prévu et que la CPS trouve les Océaniens ayant les compétences qui leur permettront de participer à cette mission et de tirer profit des activités conduites dans les instituts en question.

### **ii) Formation du personnel de la filière pêche aux techniques de manutention du poisson destiné à l'exportation**

#### **Recommandation n° 7**

Reconnaissant les difficultés auxquelles les pays doivent faire face pour se conformer aux normes strictes de qualité exigées pour les poissons destinés à l'exportation, les participants **recommandent** que la CPS coordonne un programme de formation pour les personnels de la filière pêche qui travaillent dans les secteurs de la manutention et de la commercialisation du poisson frais. La formation envisagée, et exposée dans le document WP.4, se déroulera en deux étapes : i) formation préalable de l'instructeur au moyen d'un stage; ii) formation à l'intention du personnel des secteurs appropriés – pêcheurs ou vendeurs – dispensés par l'instructeur ayant suivi le stage.

## **EXAMEN OFFICIEL DU RAPPORT D'ETUDE DE FAISABILITE POUR LE PROJET REGIONAL DE PETITE PECHE THONIERE EXPERIMENTALE A LA SENNE**

#### **Recommandation n° 8**

Après avoir examiné le descriptif de projet élaboré dans le détail au cours de la phase II du projet régional de petite pêche thonière expérimentale à la senne, les participants approuvent sans réserve le document préparé et **recommandent vivement** que le secrétariat général lance la phase III dès que possible et prenne toutes les mesures propres à assurer l'obtention du financement qui permettra d'éviter tout retard dans sa mise en oeuvre. Les participants prennent également acte du rapport au sujet d'un élargissement des activités à d'autres pays intéressés et **recommandent** que la possibilité de faire profiter ces pays des prestations offertes reçoive en temps voulu toute l'attention nécessaire.

## **RAPPORT D'ACTIVITE DU WESTERN PACIFIC FISHERIES CONSULTATIVE COMMITTEE – WPFCC (COMITE CONSULTATIF SUR LES PECHEES DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL)**

#### **Recommandation n° 9**

Après avoir examiné le rapport de la première réunion du comité consultatif sur les pêches dans le Pacifique occidental, les participants **recommandent** que la CPS propose au WPFCC que les pays non souverains membres de la CPS aient la possibilité de participer au comité en qualité d'observateurs afin de leur permettre de contribuer aux travaux et de bénéficier des actions entreprises.

## **COLLOQUE SUR LES POLITIQUES DE GESTION A L'INTENTION DES CADRES DES SERVICES DES PECHES**

### **Recommandation n° 10**

Compte tenu de l'évolution dynamique des services des pêches de la région, les participants estiment que bon nombre de cadres de ces services pourraient profiter d'un concours en matière de gestion. Les participants **recommandent** donc qu'un colloque sur la gestion soit organisé à l'intention de ces agents. Ce colloque, qui serait précédé d'un travail destiné à définir les besoins et problèmes particuliers, comporterait à la fois des cours magistraux et des séances permettant aux participants de partager leur vécu.

## **BESOINS ET PRIORITES DE LA REGION EN MATIERE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TECHNIQUES UTILISEES DANS LES FILIERES EN AVAL DE LA PECHE : ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE**

### **Recommandation n° 11**

Après avoir examiné les résultats d'une enquête sur les besoins de la région dans le domaine des activités situées en aval de la pêche (enquête conduite hors plénière), les participants **recommandent** qu'un rapport complet soit déposé sur cette question lors de la vingt-deuxième conférence technique régionale sur les pêches. Le rapport présentera un descriptif de projet détaillé en vue de la mise en place d'un centre régional pour la valorisation des produits de la pêche et devra définir clairement les avantages que les pays pourront retirer de cette réalisation. Compte tenu de la lourde charge de travail des agents qui, au sein de la CPS et de l'IMR, sont compétents en la matière, il est reconnu que du personnel supplémentaire sera nécessaire pour réaliser sans retard le travail envisagé.



## V. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES LORS DE LA CONFERENCE

### CPS/Pêches 21/Officieux 1 Liste des participants

- WP.1 *Compte-rendu analytique des activités conduites en 1988/89 par la Commission du Pacifique Sud au titre de son programme de travail sur les pêches*
- WP.2 *Proposition de projet régional de petite pêche thonière expérimentale à la senne*
- WP.3 *Proposal for a Regional Small-Scale Purse Seine Test Fishing Project (Report of Stage Two Study Mission)*
- WP.4 *Training for the catching sector in fish handling procedures for export quality fish*
- WP.5 *Country statement – Federated States of Micronesia*
- WP.6 *Report on the Second South Pacific Albacore Research Workshop*
- WP.7 *Rapport de la réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins*
- WP.8 *Report of country consultation on proposal for a regional small-scale purse seine test fishing project*
- WP.9 *FAO/UNDP/SPC Workshop on Management Strategies for Senior Fisheries Personnel*
- WP.10 *Pacific Islands Marine Resources Information System interim progress report August 1989*
- WP.11 *Post-harvest fisheries technology*
- WP.12 *Historical patterns of the longline fishery in the Pacific Islands*
- WP.13 *Opportunities for Co-operation in pearl oyster research, development and management among Pacific Island States*
- WP.14 *Marketing alternatives*
- WP.15 *Report on the New South Wales Longline Fishery Training/ Observation Attachment*
- WP.16 *The Hawaii tuna longline fishery – a 10-year history 1979-1989*
- WP.17 *Alternative products to fresh and canned tuna*
- WP.18 *Country statement – Australia*
- WP.19 *Country statement – Vanuatu*
- WP.20 *Country statement – Tuvalu*
- WP.21 *Country statement – Solomon Islands*
- WP.22 *Country statement – Papua New Guinea*

WP.23	Country statement – New Zealand
WP.24	Country statement – Kingdom of Tonga
WP.25	Country statement – Guam
WP.26	Country statement – Fiji
WP.27	Exposé national – Polynésie française
WP.28	Exposé national – Nouvelle-Calédonie
WP.29	Selection of scale in pelagic longline operations : considerations for Pacific Island countries
WP.30	Vertical longlining – the concept, trials and present state of development
WP.31	Country statement – Republic of Palau
WP.32	Country statement – Kiribati

Document d'information	1	An investigation of the fishery interactions and population dynamics of skipjack tuna ( <i>Katsuwonus pelamis</i> ) in waters of the Solomon Islands
	2	Data Catalogue/Tuna and Billfish Assessment Programme (revised June 1989)
	3	South Pacific Albacore Tagging Project
	4	Sampling of Japanese gillnetters in Noumea, Jan-Feb. 1989
	5	Development prospects for fish production in Vanuatu – a geographical approach
	6	South Pacific Albacore Observer Programme 1988/89
	7	Technical aspects of tuna purse seine operations
	8	Experimental trap fishing in Vanuatu
	9	<i>Regional Tuna Bulletin</i> , First Quarter 1989
	10	Institute of Marine Resources Information – August 1989
	11	Oceanography and tuna fisheries in the intertropical Western Pacific
	12	ENSO events and consequences on nutrient, planktonic biomass, and production in the Western Tropical Pacific Ocean
	13	Alternative product forms for tuna – a review
	14	Status of the deep bottom fishery around Efate in 1987 and in 1988
	15	The Japanese tuna markets : a fundamentalist's view
	16	International Centre for Living Aquatic Resources Management Coastal Aquaculture Centre – status report, August 1989
	17	A review of small-scale tuna purse-seine operations in Fiji

- 18 Essais de pêche aux casiers profonds en Nouvelle-Calédonie
- 19 SPC/FAO Regional Research Project on Reef Resource Enhancement and Culture
- 20 The future of FAO/UNDP assistance
- 21 Tuvalu fisheries
- 22 Background documents on the Western Pacific Fisheries Consultative Committee
- 23 Armement d'un nouveau palangrier calédonien

## ATELIER SUR LA PETITE PECHE THONIERE A LA PALANGRE

1. M. Gates explique que cet atelier doit permettre : de faire le point sur les raisons qui rendent la pêche à la palangre attrayante pour les pays insulaires du Pacifique; de faire l'historique des campagnes et de l'effort de pêche des flottilles étrangères; de présenter une série de formes d'exploitation allant de la pêche artisanale à celles qui mettent en oeuvre la haute technologie moderne; d'établir le profil du marché japonais du thon frais; et d'échanger informations et idées sur les possibilités et les potentialités en matière de commercialisation.
2. La situation des pays insulaires du Pacifique a changé de façon spectaculaire au cours des 15 dernières années. De nouvelles conditions politiques, sociales et économiques se sont créées et elles incitent ces pays à développer l'exploitation des ressources situées au large de leurs côtes : proclamation et contrôle des zones économiques exclusives des 200 milles, exploitation intense des ressources côtières et augmentation généralisée de la consommation de thons frais de première qualité.
3. Si l'exploitation des ressources halieutiques pélagiques présente un bon potentiel, de nombreuses difficultés restent à surmonter pour parvenir à une utilisation rentable de ces ressources. L'objet de ce colloque est de fournir des éléments de réflexion et de présenter une gamme de possibilités ainsi que les problèmes qui y sont liés, afin que les pays insulaires du Pacifique qui souhaitent développer la pêche à la palangre soient conscients des questions qui se posent.
4. M. Gates donne ensuite la parole à M. Richard Farman qui présente une communication sur les pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH), retraçant l'historique de leurs activités halieutiques et définissant les tendances actuelles en matière de pêche thonière à la palangre dans la région du Pacifique.
5. M. Farman fait un résumé des activités des palangriers du Japon, de Taiwan et, dans une certaine mesure, de Corée. Il explique comment fonctionnait cette exploitation au début, précisant quelles espèces étaient visées et quels marchés étaient approvisionnés par les différentes flottilles. Les bateaux se répartissaient en trois catégories de taille : les petits (moins de 50 tonnes de jauge brute), les moyens (entre 50 et 200 tonnes) et les gros (au dessus de 200 tonnes). Généralement, la taille des bateaux s'accroissait en fonction de la distance entre le lieu d'exploitation et le pays d'origine. Les espèces visées différaient selon les pays : les Japonais pêchaient surtout le thon jaune, alors que l'effort de pêche des bateaux de Taiwan portait sur le germon qui était destiné aux conserveries.
6. Depuis plusieurs années, l'effort de pêche et la catégorie des bateaux utilisés reflètent l'importance croissante du marché du thon frais – ou sashimi – aussi bien que l'importance du thon obèse et du thon jaune. M. Farman présente un graphique où l'on voit une brusque augmentation du nombre de petits bateaux (moins de 50 tonnes) qui pêchent essentiellement du thon de la qualité requise par le marché du sashimi. En conclusion, il fait remarquer que le colloque s'occupera essentiellement de ces bateaux de petite taille et de leur mode d'exploitation.
7. M. Gates explique que les communications suivantes vont traiter des types d'exploitation qui seraient les plus faciles à entreprendre pour les pays insulaires du Pacifique; cela va de la petite entreprise ayant recours à des techniques peu sophistiquées et utilisant des petits bateaux équipés pour un halage manuel, à des navires bien plus gros faisant appel à une technologie de pointe.
8. Puis M. Paxton Wellington, maître-pêcheur à la CPS, dont le sous-projet de mise au point d'engins de pêche concerne les palangres, donne un aperçu des types d'exploitation mis en oeuvre par les flottilles de palangriers de Nouvelle-Galles du Sud, où il a effectué un voyage d'étude. Il fait le lien avec les travaux et les essais sur le terrain qu'il effectue à Kiribati. Son voyage de trois semaines en Nouvelle-Galles du Sud avait pour objet d'étudier les caractéristiques de fonctionnement de toute une gamme de bateaux et, ensuite, d'employer les connaissances ainsi acquises pour essayer de ramener les opérations à un niveau qui les rende utilisables dans l'ensemble des pays insulaires du Pacifique. M. Wellington fait le tour des techniques de mouillage, de halage, de capture et de manutention employées en Nouvelle-Galles du Sud. Il décrit les trois types d'engins qui y sont utilisés en précisant les avantages et les inconvénients de chacun.

Pour ce qui est de la ligne mère, le kuralon est trop encombrant et son stockage exige un espace considérable; le monofilament nécessite très peu d'espace, mais il faut généralement l'enrouler sur des tambours hydrauliques qui représentent initialement un surcroît d'investissement. Les avançons comprennent trois modèles : modèle japonais traditionnel avec kuralon et sekiyama, système à deux parties comprenant une ligne en monofilament et avançon tout d'une pièce, entièrement en monofilament.

9. M. Wellington rappelle que l'objet de ce voyage d'étude était d'utiliser les informations recueillies pour adapter les méthodes de petite pêche à la palangre aux petits bateaux utilisés dans les îles du Pacifique et il décrit les travaux qu'il mène à Kiribati. Il utilise là-bas un bateau de 8,20 mètres dont la palangre est en kuralon et tous les avançons en monofilament. En six sorties, de nombreux requins ont été pêchés, de 0 à 3 thons jaunes de bonne taille ont été pris à chaque sortie, et un seul marlin bleu du Pacifique, de petite taille, a pu être capturé. Illustrant ses propos avec des diapositives, il montre que l'engin muni de 150 hameçons prend une place considérable sur le bateau. A bord, il travaille avec deux autres membres d'équipage et l'engin est relevé à la main. Il aimerait trouver une façon d'utiliser plus d'hameçons sans que l'espace occupé par l'engin augmente de trop. Il semble difficile d'adapter ce type d'exploitation à un bateau de plus petite taille que celui qu'il utilise actuellement. Il utilise un engin qui coûte entre 3 500 et 4 000 dollars australiens, aussi faut-il résoudre les problèmes de commercialisation pour que ce genre d'entreprise soit rentable.

10. Le représentant des Iles Salomon demande l'avis de M. Wellington sur le nombre d'hameçons qui pourraient être utilisés dans de telles conditions d'exploitation. Il lui est répondu que le nombre d'hameçons pourrait être porté à 200 ou 300, mais que d'autres facteurs doivent être pris en considération, tels que le temps et l'espace. Il faut environ 1 heure 30 pour mettre l'engin à l'eau et le relevage prend plus de temps, 3 à 5 heures selon les circonstances. Un engin plus important augmenterait la tension globale s'exerçant sur la ligne, et rendrait le relevage manuel impossible.

11. Le représentant des Samoa américaines demande de plus amples détails sur certains aspects techniques, ce qui amène M. Paxton Wellington à préciser que le temps de mouillage est de 4 à 5 heures, et qu'il a effectué 4 mises à l'eau à proximité du DCP qui se trouve au large de la côte ouest de Tarawa.

12. Le représentant des Iles Salomon demande des éclaircissements quant à l'objectif du projet. M. Gates explique que le grand objectif est de déterminer si la pêche à la palangre peut être ramenée à un niveau qui permette de l'adapter aux conditions de pêche qui sont celles de l'ensemble de la région. Jusqu'à présent, le sous-projet de mise au point d'engins de pêche mis en oeuvre à Kiribati a permis de lancer l'opération et de mieux connaître l'engin et son comportement pendant la pêche. Quand cela sera terminé, on pourra procéder à des modifications et améliorer le système à tel point qu'il pourra, espère-t-on, apporter une contribution notable au secteur de la pêche dans les pays membres, soit au niveau du marché local, soit en permettant l'exportation de produits de grande valeur commerciale. Le principal objectif du projet est de ramener le système à la plus petite taille possible.

13. Le représentant des Samoa américaines demande si, même avec si peu d'hameçons, une grande quantité d'appâts était emportée par les poissons. M. Wellington explique qu'on perd en moyenne 7 à 12 hameçons, probablement emportés par des requins, et que de nombreux appâts semblent avoir été emportés ou endommagés, notamment par des calmars.

14. Le représentant des Iles Salomon soulève la question des dépenses d'exploitation, du coût du bateau et de l'engin, et de savoir si les petits pêcheurs insulaires auront les moyens de se lancer dans la petite pêche à la palangre. Il demande si la CPS a étudié les aspects économiques de cette pêcherie qui semble exiger, de la part des pêcheurs, une mise de fonds initiale qui pourrait bien se révéler prohibitive. A-t-on fait, ou envisage-t-on de faire des comparaisons entre les coûts de différents types de bateaux, d'engins et d'exploitation ? M. Gates répond que certains renseignements sur cet aspect pourront être obtenus grâce à ce projet, mais qu'avant qu'on ne l'étudie de façon détaillée et utile, il faudra disposer de plus de données, et avoir une meilleure compréhension des possibilités qu'offre une réduction de la taille de ce genre d'exploitation.

15. Le représentant de Palau demande à M. Wellington quelle est l'importance des prises de marlins, et combien de temps est consacré à la pêche autour des DCP. Il lui est répondu qu'un seul marlin a été capturé. Quatre des six sorties de pêche se sont faites au voisinage du DCP, mais il n'y a pas eu assez de mouillages ou de prises pour tirer des conclusions.

16. Le président invite M. Paul Mead, maître-pêcheur à la CPS, à présenter sa communication sur la palangre verticale (WP.30). M. Mead commence par présenter la situation relative à cette méthode de pêche et les raisons pour lesquelles on estime qu'elle devrait être développée plus avant. Il retrace ensuite l'évolution de la pêche à la palangre verticale dans les pays où il s'est rendu en qualité de maître-pêcheur et fait état des succès et des échecs rencontrés lors des premiers essais. Puis il décrit le travail qu'il a récemment effectué aux Tonga pour développer cette méthode, notamment ses tentatives pour arriver à mettre à l'eau une plus grande partie de l'engin de façon plus rapide et plus efficace. Cela a pu être réalisé en utilisant des palangres verticales multiples, liées entre elles par un pivot ou une ligne maîtresse de surface. En conclusion, il informe les participants des avantages que présente cette méthode, du coût de l'engin et des conditions dans lesquelles son utilisation serait la plus efficace.

17. Les participants posent un certain nombre de questions d'ordre technique, amenant M. Mead à fournir les renseignements suivants :

- un bateau de cette taille (8 mètres) peut transporter une palangre munie de deux cents hameçons au maximum;
- dix hameçons par panier constituent une bonne moyenne;
- avec des paniers séparés par une distance de seulement 90 mètres, la ligne ne s'emmêle pas quand il s'agit de thonidés, mais ce problème se pose quand il s'agit de requins, si ceux-ci sont nombreux;
- cette méthode de pêche convient aux petits pêcheurs du Pacifique. Elle a donné de bons résultats et s'est révélée adaptée dans plusieurs pays, notamment aux Samoa américaines, aux Iles Cook et à Niue.

18. M. Gates présente alors M. Graham Southwick, qui pratique la pêche commerciale à la palangre à Fidji. Celui-ci parle de la pêche palangrière commerciale, pratiquée à plus grande échelle. Il avertit qu'il abordera essentiellement les questions d'exploitation et de commercialisation, telles qu'elles se posent à Fidji.

19. M. Southwick fait un bref historique de la pêche palangrière à Fidji. Au début, les bateaux basés à Fidji étaient des palangriers japonais qui alimentaient la conserverie PAFCO de Levuka. Les petits marins pêcheurs locaux n'étaient pas intéressés par cette méthode qui, pour eux, n'était pas rentable. Cependant, à la suite d'un effondrement du prix de la bonite, certains d'entre eux ont commencé à rechercher d'autres méthodes d'exploitation. La preuve que la pêche à la palangre était possible, et qu'il y avait des thons obèses à pêcher, a été largement établie grâce aux travaux de mise au point effectués par Paul Mead pour le compte du projet CPS de développement de la pêche au demi-large, ce qui a incité M. Southwick à essayer cette méthode lui-même.

20. Les premières tentatives faites par les pêcheurs locaux furent sans résultat d'un point de vue commercial, vu la modicité des recettes, mais M. Southwick en a néanmoins tiré assez d'encouragements pour persévérer. Après ces premières expériences, le prix du poisson s'est amélioré. Il a équipé son premier bateau d'un engin en monofilament vendu dans le commerce, ayant trouvé du matériel aux qualités éprouvées et acheté ce qui se faisait de mieux.

21. M. Southwick indique qu'avec cette méthode, il est important que l'engin soit mouillé profondément. Il pêche à des profondeurs comprises entre 350 et 450 mètres. Le fait que la plupart des bateaux ramènent des prises très similaires indique qu'ils sont actuellement exploités à un niveau proche de l'efficacité optimale. Il présente la configuration du bateau ainsi que les modes d'exploitation actuellement utilisés il fait savoir qu'il travaille à la mise au point expérimentale d'un bateau à grande vitesse utilisable de jour, de 10 mètres de longueur qui servira à pêcher près des DCP ou des monts sous-marins à l'aide de palangres verticales, méthode qui, selon lui, offre de grandes possibilités. Le représentant de Fidji précise par la suite que ce bateau est un catamaran en aluminium de type "alia", acheté au service fidjien des pêches et qu'il s'agit maintenant de le rénover.

22. M. Southwick indique quelles sont les conditions minimales à réunir pour ce type de pêche, soulignant qu'il est absolument indispensable d'avoir des liaisons aériennes directes avec les marchés d'exportation (le Japon et les Etats-Unis d'Amérique en l'occurrence), et de pouvoir embarquer du fret sur ces vols. Il souligne que si ces conditions ne sont pas remplies, il est impossible de profiter du marché japonais du sashimi. Parlant de la composition des prises, il précise que l'entreprise ne pourrait vivre uniquement du

marché du sashimi et qu'il est indispensable de procéder à une commercialisation dynamique des prises accessoires pour en assurer la rentabilité. Ces prises accessoires sont expédiées vers le marché des Etats-Unis et celui d'Honolulu, aussi M. Southwick expose-t-il les critères commerciaux qui régissent ces marchés.

23. On doit savoir que 60 à 80 pour 100 des thons jaunes pêchés dans les eaux fidjiennes se trouvent rejetés une fois sur le marché japonais malgré tous les soins dont ils font l'objet. La raison en est quelque peu mystérieuse, mais une explication possible est que cette zone accueille des thons jaunes qui ont déjà pondu et qui n'arrivent pas dans la région au mieux de leur condition. Actuellement, les poissons sont classifiés à Fidji avant exportation, mais il est encore difficile de repérer les poissons de mauvaise qualité qu'il n'est pas rentable d'expédier. S'il y a un doute sur la qualité du poisson, celui-ci est envoyé aux Etats-Unis plutôt qu'au Japon. Même les experts japonais ont du mal à écarter les poissons de moindre valeur avant exportation.

24. La séance de l'après-midi commence par une intervention de M. Jim Cook des Pacific Ocean Producers à propos de la pêcherie palangrière d'Hawaï. Cette pêcherie s'est considérablement développée ces dernières années. Dans un premier temps, on utilisait sur les bateaux le système manuel japonais "à paniers" avec lequel on mouillait l'engin au moyen d'un cordage goudronné. Les engins automatiques fabriqués par les japonais sont également utilisés, mais cela s'avère beaucoup plus coûteux. Avec les deux systèmes, on pouvait mouiller 700 à 800 hameçons par jour. Vers 1978, les palangriers américains ont commencé à utiliser le monofilament, notamment pour pêcher l'espadon sur la côte est.

25. Dans cette pêche, il y avait des prises accessoires de thons obèses au niveau des hameçons les plus profonds mais les bateaux n'étaient pas vraiment équipés pour capturer des thonidés. N'étant pas à l'époque dotés de l'équipement nécessaire, les bateaux hawaïens n'utilisaient pas de ligne monofilament. C'est en 1986 qu'un "poseur" de ligne japonais a été monté sur un bateau hawaïen utilisant du monofilament. Ce bateau cessa de capturer des poissons pélagiques de surface et commença à pêcher les thons obèses qui se trouvent à une plus grande profondeur. Selon M. Cook, les vire-lignes n'étaient pas au départ utilisables dans le Pacifique tropical, mais les essais effectués sur le bateau en question et les contacts pris avec les fabricants ont permis d'arriver à un système monofilament qui soit adapté.

26. Pourquoi utiliser une ligne monofilament ? Premièrement, parce qu'on peut mouiller ainsi un plus grand nombre d'hameçons qu'avec le système japonais classique. Deuxièmement, le stockage du monofilament prend moins d'espace sur le pont. De l'avis de M. Cook, avec le monofilament, la prise par unité d'effort (PUE) est plus élevée qu'avec le système japonais. Et enfin, le mouillage de la ligne monofilament requiert une qualification bien moins importante que l'utilisation de l'engin classique. Le coût du monofilament et de l'engin classique est à peu près le même. L'ensemble vire-ligne et tambour coûte 18 000 dollars et la ligne 13 000 dollars environ. Le problème est que les gens considèrent la ligne monofilament comme étant jetable. Un équipage peu consciencieux jette souvent avec négligence des avançons qui coûtent environ 1,50 dollar pièce. Le coût d'utilisation par sortie en mer est à peu près le même que pour l'engin classique, mais, pour la même somme, on peut mettre à l'eau un plus grand nombre d'hameçons.

27. L'achat d'un monofilament peut poser des problèmes si l'on n'a pas l'expérience nécessaire. Il faut toujours demander conseil sur l'engin à monofilament à des gens qui ont une certaine expérience de la pêche de l'espèce de poisson qui vous intéresse. Il existe de nombreux types de monofilaments. Les japonais fabriquent celui de meilleure qualité, mais les prix vont de 3 dollars la livre pour une ligne de Taiwan à 7 dollars pour une ligne du Japon. On a intérêt à voir ce qu'utilisent les autres avant de décider du type de monofilament à acheter. Dans un monofilament, les noeuds peuvent réduire de moitié la tension de rupture. Il n'est toutefois pas indispensable, pour bien pêcher, d'acheter le monofilament le plus cher.

28. Les pressions qui s'exercent au centre d'un tambour à monofilament utilisé intensivement peuvent être de l'ordre de 5 à 6 tonnes par centimètre carré. Les cas de mal fonctionnement du tambour sont beaucoup plus fréquents en eaux profondes. Il y a deux sociétés américaines qui fabriquent des vire-lignes. Le plus gros problème avec ce type de machine réside dans la vitesse de rotation du tambour, aussi a-t-on besoin de vire-lignes qui puissent contrôler cette vitesse. Les avançons sont habituellement stockés sur des rails de stockage ou un petit tambour. La mise à l'eau peut se faire à une vitesse allant de 10 à 12 noeuds, ce qui signifie que la ligne part à une vitesse de 3 à 4 noeuds supérieure à celle du bateau. Un avançon se trouve ainsi accroché toutes les 9 secondes. Cela est trop rapide pour un système classique, d'où la nécessité d'y apporter certaines modifications.

29. La question des flotteurs se pose également dans ce type de pêche. Ce que l'on gagne sur le plan des orins et des avançons se perd en vitesse. En effet, plus les orins et les avançons sont longs, plus longs seront les temps de relevage.

30. M. Cook aborde ensuite la question de la petite pêche à la palangre, considérant notamment dans quelle mesure les prises enregistrées par la grande pêche commerciale peuvent être extrapolées aux petits engins. Il pense que ces derniers seraient efficaces à proximité des DCP et dans les endroits où l'on peut effectivement voir les bancs de poissons. L'entreprise de Mike McCoy au Samoa-Occidental serait intéressante à étudier à cet égard. Les tubes fluorescents sont utiles pour pêcher le thon et l'espadon à Hawaï mais peut-être pas nécessaire dans le Pacifique Sud, plus riche en ressources halieutiques.

31. En 1987, la prise totale des palangriers d'Hawaï était de 1 770 tonnes, et elle devrait dépasser les 4 500 tonnes en 1989. Cela est dû à la situation propre à Hawaï où les marchés sont très dynamiques et innovateurs et la consommation de poissons par habitant élevée. Les prises accessoires des palangriers (thon jaune, thazard du large et poisson-lune) sont ce qui assure la rentabilité de la pêcherie.

32. Le représentant de la Polynésie française demande s'il existe un moyen de connaître la profondeur moyenne des hameçons quand la ligne est posée. M. Cook lui répond que, à Hawaï, les hameçons profonds se situent entre 100 et 150 m et que la profondeur minimale où seront capturés les poissons visés est déterminée de façon empirique. Le représentant de la Polynésie française demande si les pêcheurs hawaïens ciblent les poissons en fonction de la profondeur. M. Cook répond que oui s'ils visent des espèces particulières, recherchant dans des eaux peu profondes les thons jaunes de surface et les espadons, ou les thons obèses dans des eaux profondes, par exemple.

33. Le représentant de Palau demande pourquoi on se sert de tubes fluorescents pour pêcher à la palangre, quel type d'appât est utilisé et quelles sont les observations que l'on peut présenter sur ce point. M. Cook lui répond que l'on se sert de tubes fluorescents pour capturer des espadons. Le tube ou bâton est placé de 1,80 à 2,40 mètres au-dessus de l'hameçon. Ces bâtons lumineux se sont également révélés utiles pour la pêche thonière. Ils peuvent attirer des appâts vers la palangre, ou les espèces visées elles-mêmes. La pêcherie d'Hawaï est influencée par les Coréens et l'on y a une prédilection pour l'orphie (poisson-lézard) parce que l'appât utilisé est de petite taille et que le stock nécessaire à une campagne ne prend pas beaucoup de place. M. Cook pense que le calmar va gagner en importance mais que, pour le moment, il demeure assez coûteux.

34. L'intervenant suivant est le représentant de la Nouvelle-Calédonie qui présente la petite pêcherie palangrière locale. Un petit palangrier de 20 tonneaux de jauge brute a été commandé en septembre 1988. Il s'agissait avec ce bateau, le *Calédonie Toho 3*, d'approvisionner le marché japonais du poisson frais. Ce bateau ne dispose que d'une seule cale de 20 m<sup>3</sup> pour le stockage du poisson dans de la saumure. Les campagnes se limitent à une semaine de mer, à la différence des palangriers classiques, de plus grande taille. Les rendements sont de 1 à 2 tonnes par jour environ; le temps en mer est donc nécessairement court. Le vol du mardi soir sur Tokyo offre la seule possibilité d'exportation du poisson vers le marché japonais. Sur les six jours habituellement passés en mer, il faut compter deux jours de voyage aller-retour entre le port et le lieu de pêche. Chaque jour, 1 000 hameçons environ sont mis à l'eau, avec un rendement de 1,5 kg par hameçon, le même que pour les plus gros navires que sont le *Calédonie Toho 1* et *Toho 2*. Ce palangrier est exploité par une société franco-japonaise. Les Français s'occupent de la pêche, les Japonais de la commercialisation du produit.

35. Selon toute probabilité, aucune nouvelle liaison aérienne n'est à attendre, et les envois de poissons de Nouvelle-Calédonie au Japon ne peuvent dépasser 10 tonnes. L'expédition se fait par carton de 70 à 80 kg de capacité. Chaque poisson est emballé dans un sac avec 1 kg de glace. Par ailleurs, on met de la glace carbonique entre les poissons, celle-ci fondant sans libérer d'eau. S'il s'agit de germons, on met 3 à 4 poissons dans chaque carton; dans le cas des thons jaunes, 2 à 3 poissons sont mis ensemble dans le même carton. Le palangrier arrive le mardi après-midi et les poissons sont emballés pour expédition. Les thons jaunes sont vendus vidés, mais dans le cas du germon, certains produits étant fabriqués à partir des viscères, les poissons sont vendus tels quels. La société va faire venir un nouveau bateau de 200 tonneaux de jauge brute en Nouvelle-Calédonie. Elle emploie actuellement 80 personnes environ, mais l'avantage économique direct qu'en tire la Nouvelle-Calédonie n'est pas très important. On enregistre des réactions variables du côté du marché japonais, ce qui est probablement dû aux problèmes rencontrés pour le débarquement des prises au port de Nouméa. L'amélioration de l'infrastructure portuaire devrait permettre de résoudre ces difficultés.



36. Le représentant de la Polynésie française souligne la nécessité d'avoir un accès à un marché, et le fait que l'exploitation doit être organisée en fonction des liaisons aériennes et des capacités de fret disponible. Concernant ce dernier point, 5 tonnes de fret sont allouées aux prises du *Calédonie Toho 3*. Il n'y a aucun problème pour atteindre ce niveau de production chaque semaine. Le représentant de Fidji demande à quel prix le poisson est vendu sur le marché japonais. Cet aspect étant de la compétence de l'associé japonais, les chiffres ne sont pas connus, mais on sait qu'ils subissent des fluctuations prononcées. Le fret s'élève à 250 francs CFP le kilo entre la Nouvelle-Calédonie et le Japon.

37. M. Hugh Walton de l'Institut des ressources marines (IMR) fait une brève communication à propos de la continuité entre la petite et la grande pêche palangrière. Les pays qui n'ont pas accès au marché du sashimi peuvent-ils utiliser certaines nouvelles techniques de pêche à la palangre ? Les pêcheries axées sur le sashimi sont présentées comme structurées autour des possibilités de fret aérien. Cependant, les thonidés surgelés (-60°C à -70°C) sont utilisables pour le sashimi, mais les appareils frigorifiques requièrent un personnel d'entretien qualifié.

38. M. Walton pose la question de savoir si la palangre a sa place dans la pêche artisanale en Océanie. Il prend l'exemple d'un bateau de 8,50 mètres pêchant à la palangre autour d'un DCP situé à 4 milles de Suva, qu'utilisait l'IMR. L'Institut essayait de déterminer laquelle, de la palangre verticale ou de l'horizontale, était la plus efficace. Les résultats ne furent pas concluants. Pour ce qui est de la petite pêche, la palangre horizontale donne de bons résultats à proximité d'un DCP, sans que la ligne s'emmêle. Dans le cas où les gros engins se révèlent d'un coût prohibitif, des petits engins utilisés plus souvent, disons deux fois par jour, peuvent constituer une solution. Dans le cadre de la pêche vivrière, 1 000 dollars pour un engin constituent un énorme investissement; la question est donc de savoir si cela permettra une PUE plus importante qui justifierait la dépense. Sera-t-il possible, dans le Pacifique Sud, de transformer le produit de la pêche en une gamme de produits à valeur ajoutée ?

39. M. Southwick assure que l'hypersurgélation des thons obèses et des thons jaunes n'est pas encore viable. Cela sera peut-être possible pour les thons obèses d'ici deux ans. Il se montre par ailleurs préoccupé devant la quantité de thons obèses et de thons jaunes rejetés par les palangriers japonais pêchant dans le Pacifique Sud.

40. Avant de présenter le prochain intervenant, M. Gates demande à M. Mike McCoy, halieute-conseil auprès du ministère des pêches du Samoa-Occidental, de décrire brièvement la petite palangre qu'il est prévu d'utiliser dans ce pays, ainsi que le rappelait M. Cook. M. McCoy indique que les essais de cet engin n'ont pas encore commencé, mais qu'ils auront lieu l'année prochaine près des hauts-fonds repérés en 1985 à l'occasion d'un levé bathymétrique effectué par la marine australienne. L'équipement qui sera utilisé est de petite taille, relativement peu coûteux (moins de 3 000 dollars) et produit par une société que M. McCoy connaît pour fabriquer du matériel de pêche fiable et durable. M. McCoy annonce qu'un rapport détaillé sur les essais devrait pouvoir être présenté lors de la conférence de l'année prochaine.

41. Le prochain intervenant, M. Ken Ellis du *Fishery Industry Training Council*, présente les documents WP.14 et IP.15 et expose la situation concernant la commercialisation à l'étranger des thonidés capturés à la palangre en Australie. Un guide détaillé de la commercialisation des thonidés au Japon est distribué aux participants; on y trouve une description du système selon lequel fonctionne le marché japonais ainsi que des méthodes de manutention et de classification du poisson qu'il convient d'utiliser. Ce document peut être considéré comme toujours valable.

42. M. Ellis revient sur ce que disait M. Southwick à propos des problèmes de couleur et de texture et des difficultés que pose le tri par qualité des thons jaunes envoyés de Fidji au Japon. Il fait savoir qu'en Australie on rencontre les mêmes problèmes et que la situation mérite d'être étudiée.

43. Le *Queensland Fishery Industry Training Council* (QFITC) n'est pas un établissement public mais un organisme professionnel qui travaille pour le compte des pêcheurs. Il a décidé d'étudier la commercialisation des thonidés au Japon pour venir en aide aux milieux australiens de la pêche. M. Ellis déclare que, à la suite de plusieurs séjours au Japon, il a appris à beaucoup se méfier des renseignements publiés à propos du marché japonais, car bon nombre de fausses informations sont diffusées, notamment par les journalistes. Il souligne l'importance d'obtenir des informations directement auprès de personnes travaillant sur le marché, ce qui peut être très difficile sans des contacts réguliers et multiples avec des personnes travaillant dans ce secteur.

44. Les premiers essais d'exportation par avion d'Australie vers le Japon ont eu lieu dans la période 1982-1985. Ils ont donné de mauvais résultats, le poisson étant accueilli de façon mitigée et vendu à des prix généralement bas. Il en est résulté pour les pêcheurs australiens un certain découragement ainsi que de mauvaises relations avec les Japonais. Le QFITC a alors commencé à étudier les raisons de ces mauvais résultats commerciaux et a effectué pour cela des missions d'enquête au Japon, auprès des marchés à la criée où les poissons avaient été envoyés. L'observation directe a révélé que les informations sur la manutention et la commercialisation qui avaient été fournies aux pêcheurs australiens étaient inexacts. M. Ellis fait à cet égard les remarques suivantes :

- Les poissons sont manipulés avec une grande rudesse au cours de la criée. L'aspect extérieur du poisson n'est pas aussi important que l'aspect de la chair – notamment la couleur, qui est responsable à plus de 80% des variations que subissent les enchères;
- La classification du poisson, qui dépend en fin de compte du vendeur à la criée, est entouré d'une grande mystique qui, pour un étranger, est presque impossible à pénétrer;
- Tokyo est le meilleur marché de thonidés et le plus accessible, et les prix étant les mêmes partout au Japon, il n'y a pas lieu d'essayer de vendre sur de petits marchés plus éloignés;
- Quel que soit le jour, il est presque impossible que l'un quelconque des marchés à la criée soit submergé de thons jaunes réfrigérés.

45. M. Ellis souligne l'importance d'avoir et de conserver des contacts ou des représentants au sein des marchés japonais et insiste sur l'utilité des vols directs. Comme d'autres avant lui, il estime indispensable d'avoir accès à des vols directs avant d'envisager d'exporter des poissons par fret aérien. Il ajoute qu'il convient de se tenir à jour de l'évolution du marché et mentionne plusieurs changements qui ont eu lieu ces dernières années (et qui ressortent d'enquêtes faites au Japon) :

- En moins de deux ans, les thonidés australiens sont passés de la deuxième à la quatrième (dernière) place quant à leur qualité telle que perçue sur le marché;
- Le développement de la restauration rapide et la multiplication des supermarchés ont donné naissance à de nouveaux schémas de consommation, ce qui fait que de nouveaux types de produits – filets ou morceaux, plutôt que poissons entiers – ont maintenant droit de cité dans ce secteur;
- Grâce aux nouveaux conditionnements, il est plus facile pour les exportateurs de préserver la couleur du poisson pendant le voyage.

46. Au Japon, il existe la possibilité d'exploiter les préférences régionales pour telle ou telle espèce en commercialisant le poisson en plusieurs endroits différents. Le recours aux services d'un important grossiste permet aux étrangers de profiter de la connaissance qu'a celui-ci du marché local. La viande de boeuf concurrence directement le thon et toute promotion intensive de cette viande de la part des exportateurs australiens aura un effet négatif sur les exportations de thonidés vers le Japon, qu'elles proviennent d'Australie ou des pays insulaires du Pacifique.

47. M. Ellis montre une série de diapositives sur la manutention et le tri par qualité des thonidés sur le marché d'Osaka, et insiste de nouveau sur la nécessité de remettre en question les informations disponibles et de procéder soi-même à l'étude du marché. Il fait les recommandations suivantes à l'intention des exportateurs de thonidés actuels ou futurs :

- Il faut toujours utiliser de la glace en paillettes pour réfrigérer le poisson immédiatement et rapidement afin de retarder la rigidité cadavérique. Normalement, cela permet de maintenir la qualité du poisson à un haut niveau;
- Il faut s'intéresser à des marchés autres que japonais, celui de la côte ouest des Etats-Unis par exemple, où il existe de nombreuses possibilités;
- Il faut toujours passer par un important grossiste afin de profiter des compétences et des contacts de celui-ci.

48. M. Ellis conclut son intervention en présentant l'organisation structurelle du marché japonais du poisson.

49. M. Steve Roberts, spécialiste CPS de la manutention et du traitement du poisson, fait alors une communication sur les nouveaux produits dérivés des thonidés en présentant les informations figurant dans le document WP.17. Il constate que, dans le monde entier, on s'intéresse de plus en plus aux nouveaux produits dérivés des thonidés (c'est-à-dire autre que le thon en conserve habituel), phénomène qui est largement lié au sentiment croissant que les produits de la mer constituent des aliments sains. C'est notamment le cas aux Etats-Unis. M. Roberts expose les différentes raisons pour lesquelles les nouveaux produits de ce genre méritent que les pays insulaires du Pacifique s'y intéressent. Parmi ces raisons figurent :

- la possibilité d'obtenir de meilleurs prix et de créer des emplois locaux avec la même matière première;
- la diversification des produits permet d'éviter de trop dépendre de certains marchés;
- la production de produits à valeur ajoutée ayant une durée de conservation assez longue et permettant ainsi de ne plus dépendre des liaisons aériennes pour l'exportation;
- la possibilité de traiter des quantités plus petites que celles qui seraient nécessaires pour alimenter l'industrie de la conserve;
- la possibilité d'utiliser des poissons de qualité moyenne ou de petite taille avec lesquels on n'obtiendrait pas de bons prix sur le marché du sashimi.

50. M. Roberts décrit alors les nouveaux produits et conditionnements qui pourraient être envisagés. Parmi ceux-ci :

- la mise en conserve du thon utilisé comme ingrédient de la composition d'un produit mixte;
- l'emballage du thon dans des sachets aseptiques;
- l'emballage sous vide de produits;
- le séchage et le salage de filets (le *katsuobushi*, l'*arabushi*, etc.)
- le salage et le séchage pour obtenir des produits à valeur ajoutée comme le *tuna jerky* (thon *charque*);
- le découpage ou le hâchage pour obtenir des produits comme les saucisses ou les *hamburgers*, ce qui permettrait d'utiliser des poissons de qualité inférieure.

51. Bien que n'ayant pas de réponse toute faite quant aux types de produits qui pourraient s'adapter aux différents marchés existant dans la région, M. Roberts pense qu'il y a de nombreuses possibilités à examiner. Il souligne l'importance des études de marché qu'on doit mener avant de lancer toute production. Il raconte les essais qu'il a faits récemment pour mettre au point un produit de type *tuna jerky* dont il fait passer des échantillons dans la salle. Il insiste cependant sur le fait que la production commerciale de nouveaux produits dérivés des thonidés ne peut se faire avec succès qu'en fonction d'un programme structuré. Il faut ainsi étudier les caractéristiques de la ressource thonière locale qui peuvent avoir une incidence sur la qualité du produit, effectuer les analyses pouvant être exigées pour des raisons nutritionnelles ou au titre des critères appliqués par les importateurs, étudier la durée de conservation du produit et effectuer des recherches en vue d'en ralentir la dégradation. Le représentant de Guam informe les participants qu'il existe dans son pays une fabrique de *tuna jerky* et qu'il serait heureux de fournir toute information utile à ceux qui seraient intéressés.

52. M. Roberts ayant terminé, M. Gates déclare le débat ouvert et invite les participants à poser des questions à ceux qui ont présenté une communication au cours du colloque. Des questions techniques précises concernant certains aspects des sujets traités précédemment sont posées par les représentants du Samoa-Occidental, de Palau et des Etats fédérés de Micronésie. Les représentants des Tonga et de Fidji expriment le souhait d'être associés à ce programme à l'avenir.

53. Avant la clôture de l'atelier, plusieurs participants et le coordonnateur des programmes halieutiques remercient les différents intervenants de leurs contributions à la fois intéressantes et instructives.